



Syndicat mixte du
**bassin du
gave de Pau**

2020 **RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ**

Edito

Suite à la transformation du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) depuis le 1^{er} janvier 2019, et avec la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) sur un large territoire, les représentants des deux Communautés d'agglomération et six Communautés de communes membres ont décidé, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'élargir le périmètre du Syndicat, en intégrant le bassin versant de l'Agly et de l'Aulouze, et de compléter nos missions par l'ajout de deux nouvelles compétences. Cette évolution s'inscrit dans la logique de cohérence, de mutualisation et de solidarité territoriale qui guide notre action depuis de nombreuses années.

Sans minimiser cette évolution, l'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire qui nous a tous touchés, en impactant de manière directe nos vies personnelles comme professionnelles. Au moment où j'écris cet édit, la sortie de cet épisode dramatique et inédit semble se dessiner. Elle nous donne l'espoir de retrouver la vie sociale à laquelle nous sommes habitués et une liberté qui nous a tant manqué. Sans prétendre dresser un bilan complet de cette crise sanitaire, le besoin de contact avec la nature, ressenti par un nombre important de personnes, me conforte dans l'idée que les actions de restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité portées par le SMBGP correspondent à une vraie attente des habitants et des riverains.

Malgré les contraintes liées à la COVID-19, le SMBGP a su s'adapter afin de réaliser les différents chantiers décidés avant l'arrivée de cette crise, mais aussi poursuivre les démarches de diagnostics et de concertations préalables à la validation des programmes d'intervention. L'année 2020, vous le constaterez en parcourant ce rapport d'activités, a été marquée par un fort taux de réalisations avec des opérations importantes sur la quasi-totalité des bassins. L'élaboration du volet opérationnel de la stratégie locale de gestion du risque inondation a ainsi pu être engagée dès le mois de janvier. La concertation a avancé progressivement, en tenant compte des aléas liés aux mesures sanitaires. Ce programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations sera validé mi 2021.

L'année 2020 a aussi connu un renouvellement des élus qui représentent leur intercommunalité au SMBGP. Intervenu au mois de septembre à la suite des élections communales puis communautaires, le comité syndical, renouvelé à 62,5%, m'a reconduit sa confiance et a procédé à la mise en place des différentes instances nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat. Je tiens donc à les remercier, tout en ayant une pensée pour celles et ceux qui ne participeront plus à nos débats. Avec cette nouvelle équipe, je mettrai tout en œuvre pour continuer à travailler en transparence, dans l'intérêt général, afin de répondre aux enjeux de protection des populations face au risque inondation et de préservation des milieux aquatiques du gave de Pau et de ses affluents.

Je remercie également l'ensemble de nos partenaires, sans qui les projets mis en œuvre par le SMBGP n'auraient pas la même ambition. Il s'agit particulièrement de l'agence de l'eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, dont le soutien est indispensable à la bonne marche du Syndicat.



Michel CAPERAN
Président du SMBGP



PAGE	5	1	LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU
	6	1.1	Contexte spécifique à l'année 2020
	7	1.2	Périmètre
	8	1.3	Compétences
	9	1.4	Élus
	12	1.5	Équipe
	13	1.6	Bilan financier
	14	1.7	Partenaires
	15	2	BILAN DE L'ANNEE 2020
	16	2.1	Gave de Pau
	16	2.1.1	Suivi annuel du gave de Pau
	18	2.1.2	Synthèse de l'état du gave de Pau
	19	2.1.3	Travaux réalisés sur le gave de Pau
	23	2.1.4	Etudes sur le gave de Pau
	28	2.2	Affluents du gave de Pau
	30	2.2.1	Synthèse des actions sur les affluents
	34	2.2.2	Bassin Lagoin-Mouscle
	35	2.2.3	Bassin Beez-Ouzom
	36	2.2.4	Bassin Ousse-Oussère
	37	2.2.5	Bassin Neez-Soust
	39	2.2.6	Bassin Juscle- Hies
	40	2.2.7	Bassin Luz-Gest
	42	2.2.8	Bassin Baïses-Luzoué
	44	2.2.9	Bassin Agle-Aulouze
	45	2.2.10	Bassin Geule-Henx-Clamondé
	46	2.2.11	Bassin Lâa-Geù
	46	2.2.12	Bassin des affluents rive droite et rive gauche du gave de Pau aval
	47	2.3	OUVRAGES DE PREVENTION DES INONDATIONS
	51	2.4	PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS
	53	2.5	CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS
	54	2.6	COMMUNICATION
	55	3	ORIENTATIONS 2021



1.

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.1- Contexte spécifique à l'année 2020

Après la profonde mutation opérée à compter du 1er janvier 2019, le SMBGP a élargi son périmètre au 1er janvier 2020, en intégrant le bassin versant de l'Agle et de l'Aulouze suite à la dissolution du syndicat qui exerçait la compétence GeMAPI sur ce territoire.

En complément de cette modification et afin de compléter ses compétences dites obligatoires transférées par les 8 EPCI-FP membres, 2 nouvelles missions ont été intégrées aux statuts. Elles permettront la mise en œuvre d'actions plus globales sur l'espace rivière en lien avec les attentes des Communautés de communes et d'agglomération membres du SMBGP.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a logiquement perturbé le fonctionnement du Syndicat. Mais très rapidement, les équipes ont adapté leur organisation pour assurer les missions obligatoires du SMBGP, notamment pour la gestion des digues et bassins écrêteurs de crue qui protègent de nombreux habitants.

Les entreprises avec lesquelles le SMBGP a mis en œuvre des accords cadre pluriannuels ont toutes fait preuve de réactivité en intervenant lorsque cela était nécessaire quand le Syndicat les a sollicitées. Les périodes d'arrêt ont ainsi pu être rattrapées afin de réaliser l'intégralité des chantiers prévus en début d'année, avant la crise sanitaire.

Les démarches d'information et de concertation nécessaires pour la validation de nos différents projets ont bien sûr été impactées. L'utilisation des outils informatiques (visioconférences...) a permis de maîtriser les délais tout en associant de manière étroite l'ensemble des acteurs du territoire.

Les périodes de confinement ont également été mises à profit pour renforcer les outils de communication du Syndicat, détaillés en fin de rapport.

(1) A noter que le SMBGP n'exerce pas la compétence GeMAPI en 2020 :

- sur une partie du bassin Ousse-Oussère, sur laquelle la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement la compétence GeMAPI
- sur les têtes des bassins Beez-Ouzom, Luz-Gest et Neez-Soust, sur lesquelles la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau exerce directement la compétence GeMAPI.

1.2- Le périmètre du Syndicat en 2020

Le SMBGP intervient sur le bassin versant aval du gave de Pau, pour lequel ses 8 membres lui ont transféré la compétence GeMAPI.

Il s'agit des cours d'eau principaux correspondant :

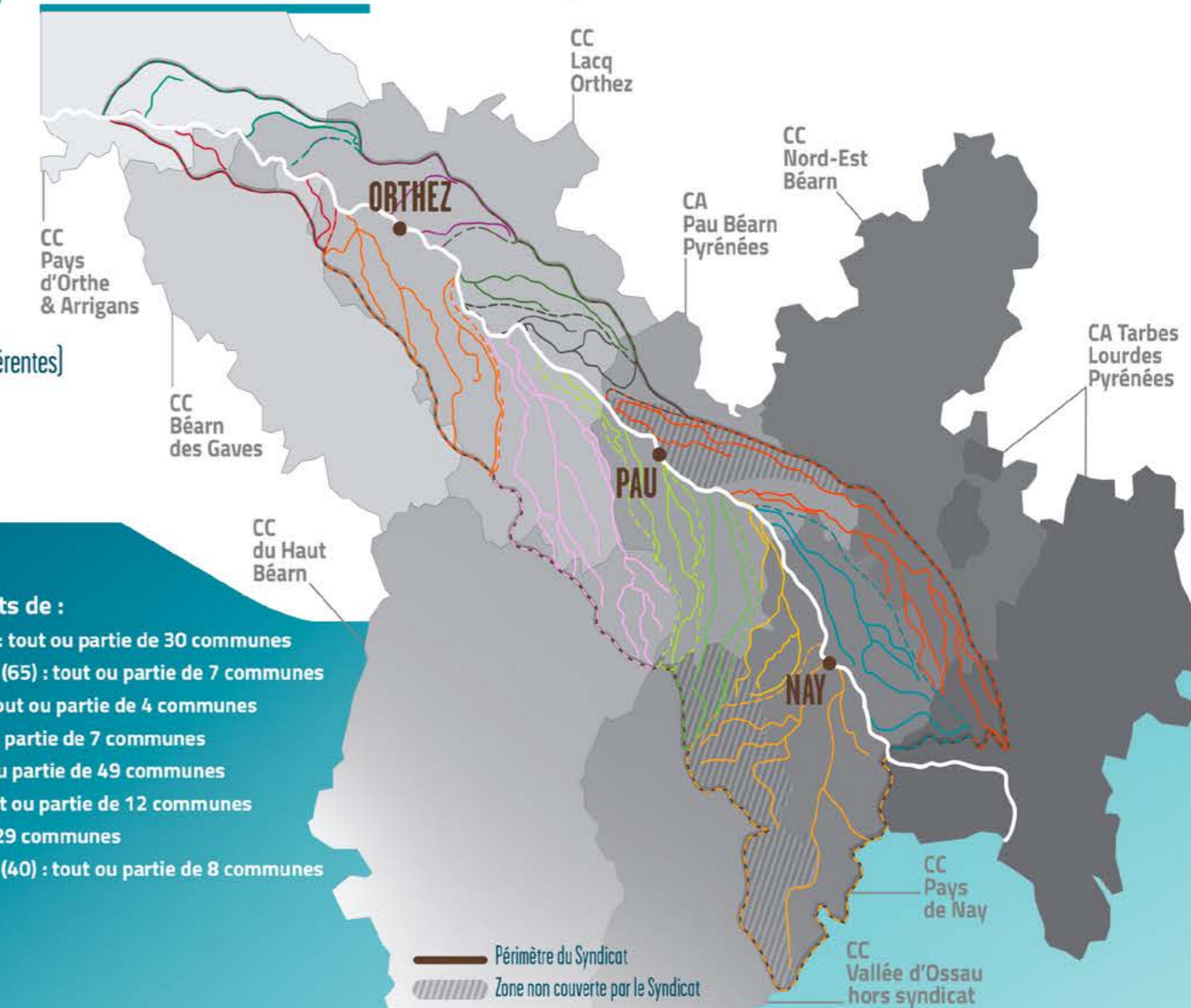
- au gave de Pau, depuis la limite avec les Hautes-Pyrénées, à Lestelle-Bétharram, jusqu'à sa confluence avec le gave d'Oloron à Cauneille, dans les Landes,
- à tous les affluents qui convergent vers cet exutoire¹

Soit un territoire composé de :

900 km de cours d'eau
154 000 hectares
3 départements
2 Communautés d'agglomération (CA)
7 Communautés de communes (CC) (dont 6 adhérentes)
168 communes
260 000 habitants

Il s'agit précisément pour les membres adhérents de :

- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (64) : tout ou partie de 30 communes
- Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (65) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes du Béarn des Gaves (64) : tout ou partie de 4 communes
- Communauté de communes du Haut Béarn (64) : tout ou partie de 7 communes
- Communauté de communes de Lacq-Orthez (64) : tout ou partie de 49 communes
- Communauté de communes du Nord Est Béarn (64) : tout ou partie de 12 communes
- Communauté de communes du Pays de Nay (64 et 65) : 29 communes
- Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (40) : tout ou partie de 8 communes



LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

1.3- Les compétences du Syndicat en 2020

Le SMBGP a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs regroupements ainsi qu'à l'agence de l'eau.

Il est constitué en syndicat à la carte avec des compétences obligatoires et d'autres facultatives.

1- Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du SMBGP

Pour mettre en œuvre son objet, le Syndicat est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et relevant des missions composant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI), définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

2- Compétences à la carte exercées au choix des membres du SMBGP

Les compétences facultatives du Syndicat sont ouvertes aux membres adhérant aux compétences obligatoires. Elles sont les suivantes :

- item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin, ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers. Ces opérations visent **toute action en lien avec la gestion des cours d'eau et de leurs milieux associés : études, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations.**

La GeMAPI exercée par le SMBGP n'enlève rien aux obligations des propriétaires riverains, publics ou privés, des cours d'eau.

Hormis pour les 110 kilomètres de gave de Pau de notre territoire classés en Domaine Public Fluvial et gérés par l'Etat, **les propriétaires riverains sont responsables de l'entretien régulier des cours d'eau jusqu'à la moitié du lit, dans le but de (article L215-14 du code de l'environnement) :**

- maintenir un profil d'équilibre assurant le libre écoulement des eaux
- contribuer au bon état écologique par enlèvement des embâcles, débris, atterrissements, par élagage ou recépage de la végétation en rive.

1.4- Les élus

Suite aux élections communales, les élus des Communautés de communes et d'agglomération ont été renouvelés.

Après avoir été installés et procédé à leurs propres élections, les communautés ont désigné leurs représentants au sein des différentes structures auxquelles elles adhèrent, comme le SMBGP. Les délégués du SMBGP ont donc tous été renouvelés. Ces derniers se sont réunis pour la première fois le 16 septembre 2020, afin de procéder aux élections des nouveaux Président, vice-présidents, membres du bureau, ainsi qu'à d'autres décisions.

Les élus du SMBGP jusqu'au 16/09/2020 :

Le Président :
Michel CAPERAN, conseiller municipal et adjoint au maire à la ville de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :
- Maïthé MIRASSOU, 1^{ère} vice-présidente du Syndicat, Maire de la commune de Tarsacq et conseillère communautaire à la Communauté de communes Lacq-Orthez.
- Bernard ARRABIE, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune d'Angaïs et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay.

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président
Michel CAPERAN CAPBP

1^{ère} vice-présidente
Maïthé MIRASSOU CCLO

2^{ème} vice-président
Bernard ARRABIE CCPN

Membres
Claude MORLAS CAPBP
Céline LEMBEZAT CCLO
Alain CAPERET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Bernard DUPONT CCPOA
Marc BEGORRE CATLP

Le comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) :

11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants



Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLO) :

9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants



Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) :

6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants



Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) :

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Les délégués syndicaux titulaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Monsieur CAPERAN Michel
Monsieur CHARRIER Bernard
Monsieur DENAX Jean-Marc
Monsieur DUDRET Victor
Monsieur GUILLAUME Gérard
Monsieur LARRIEU Didier
Monsieur MALO Serge
Monsieur MORLAS Claude
Monsieur PEDEFLOUS Roger
Monsieur SOUDAR Bernard
Monsieur VERDIER Yves

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Monsieur ARRABIE Bernard
Monsieur CANTON Marc
Monsieur CAPERET Alain
Monsieur CASSOU Michel
Monsieur D'ARROS Gérard
Monsieur LAFFITTE Jean-Jacques

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Monsieur MASSIGNAN Bernard
Monsieur SOUSBIELE Henri

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

Monsieur ARENAS-FAJARDO Michel
Monsieur CAMDESSUS Michel
Madame CANTON Encarnacion
Monsieur CAZALERE Jean-Pierre
Monsieur LABOURDETTE Michel
Monsieur LARROQUE Francis
Monsieur LAURIO Michel
Madame LEMBEZAT Céline
Madame MIRASSOU Maïthé

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARDES LOURDES PYRENEES

Monsieur BEGORRE Marc

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Monsieur MADEO Hervé

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

Monsieur LALANNE Patrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Monsieur DUPONT Bernard

LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

Le comité syndical s'est réuni 5 fois en 2020 pour environ 8 heures de débats et 33 délibérations

Les élus du SMBGP à compter du 16/09/2020, pour la période 2020-2026 :

Le comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants répartis comme suit :



Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) :

11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants



Communauté de communes Lacq-Orthez (CCLLO) :

9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants



Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) :

6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants



Communauté de communes du Nord-Est Béarn (CCNEB) :

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants



Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) :

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant



Les élus

Le Président :

Michel CAPERAN, conseiller municipal et adjoint au maire à la ville de Pau, conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Les vice-présidents :

- Philippe ARRIAU, 1^{ère} vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Vielleségure et conseiller communautaire à la Communauté de communes Lacq-Orthez
- Alain CAPERET, 2nd vice-président du Syndicat, Maire de la commune de Montaut et conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Nay

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 2 Vice-Présidents et de 6 membres élus parmi les délégués syndicaux :

Président

Michel CAPERAN CAPBP

1^{er} vice-président

Philippe ARRIAU CCLLO

2^{ème} vice-président

Alain CAPERET CCPN

Membres

Alain CAPERET CCPN
Bernard MARQUE CAPBP
Roger PEDEFLOUS CAPBP
Anne-Lise GENNEVOIS CCLLO
Michel CAZET CCPN
Bernard MASSIGNAN CCNEB
Marc BEGORRE CATLP

Les délégués syndicaux titulaires

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Monsieur BERNOS Michel
Monsieur CAPERAN Michel
Monsieur CAZENAVE Jérôme
Monsieur DENAX Jean-Marc
Monsieur DUDRET Victor
Monsieur LARRIEU Didier
Monsieur MARQUE Bernard
Monsieur MORLAS Claude
Monsieur PEDEFLOUS Roger
Monsieur POURTAU Xavier
Monsieur VERDIER Yves

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Monsieur BOURDAA Bruno
Monsieur CAPERET Alain
Monsieur CASTEIGNAU Serge
Monsieur CAZET Michel
Monsieur LAFFITTE Jean-Jacques
Monsieur VIGNAU Hubert

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN

Monsieur MASSIGNAN Bernard
Monsieur SOUSBIELLE Henri

COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ

Monsieur ARRIAU Philippe
Monsieur BIROU Daniel
Monsieur DUCOS Gérard
Madame GENNEVOIS Anne-Lise
Monsieur LABOURDETTE Michel
Monsieur LAURIO Michel
Monsieur LEVEQUE Gilles
Monsieur SENSEBE Jean-Jacques
Monsieur TOULOUSE Jérôme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES

Monsieur BEGORRE Marc

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

Monsieur HONDET Henri

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

Monsieur LALANNE Patrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Monsieur DUPONT Bernard

1.5- L'équipe

du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau est composée de 7 agents :

sous la présidence de
Michel CAPERAN



Henri PELLIZZARO
Directeur



Laureen VILLOT
Responsable administratif
et financier



Loïcia PRAT
Assistante
administrative



Luc BERNIGOLLE
Technicien GeMAPI



Maxime PRAT
Technicien GeMAPI



Eric LOUSTAU
Ingénieur GeMAPI



Anaïs BOUTIN
Animatrice de la SLGRI
du bassin du gave de Pau
et du Programme d'Actions et
Prévention des Inondations



1.6- Le Bilan financier

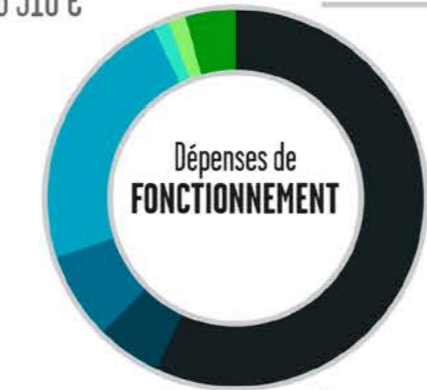
Le SMBGP est un syndicat mixte dont les principales ressources financières sont constituées par les cotisations de ses membres et les subventions des organismes publics comme l'agence de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine ou encore l'Europe. Accessoirement, des participations diverses peuvent également contribuer au budget du Syndicat lorsque des opérations sont menées pour le compte (et à la charge) de tiers.

L'exécution du budget 2020 du SMBGP s'élève à 2 302 764 €. Les contributions des membres ont été de 1 890 726 €. Les subventions perçues en 2020 représentent 448 980 €, somme à laquelle il faut ajouter 954 508 € de subventions non encore perçues compte-tenu de l'avancée des programmes. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2020.

Les chiffres et résultats présentés ci-après proviennent du compte administratif, c'est à dire du budget 2019 clôturé et validé par les élus du SMBGP le 24 juin 2020.

Fonctionnement

DEPENSES : 1 647 655 € / RECETTES : 3 229 160 €
RESULTAT : 1 896 310 €



- 58% Travaux
- 7% Etudes
- 8% Fonctionnement général
- 20% Frais de personnel
- 2% Indemnités élus
- 2% Charges financières
- 3% Opérations d'ordre



- 53% Cotisations des EPCI-FP
- 36% Subventions
- <1% Participation de tiers dans le cadre de convention
- 1% Atténuation de charges, parts sociales, etc.
- 1% Opérations d'ordre
- 9% Excédent de fonctionnement reporté
- <1% Ecritures de régularisation

Investissement

DEPENSES : 752 314 € / RECETTES : 1 478 011 €
RESULTAT : 406 453 €



- 30% Déficit d'investissement reporté
- 25% Etudes
- 3% Travaux sur sol d'autrui
- 2% Site internet, matériel, véhicule, ordinateurs...
- 13% Remboursement de capital emprunt
- 5% Travaux pour le compte de tiers
- 12% Reversements FCTVA
- 4% Ecritures de régularisation
- 4% Amortissement de subventions



- 80% Excédent d'investissement
- 3% Opération d'ordre de transfert
- 3% Ecritures de régularisation
- 7% Subventions
- 2% Participation de tiers (OPCT)
- 5% FCTVA (OPCT et acquisitions en propre du Syndicat)

1.7- Les partenaires

La mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'espace rivière à la bonne échelle nécessite des partenariats étroits avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. C'est la raison pour laquelle le SMBGP s'appuie sur divers partenaires institutionnels et locaux.



L'Union Européenne, via son dispositif FEDER, finance également les opérations menées par le SMBGP.



Les services décentralisés de l'Etat - Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et des Hautes-Pyrénées, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - assurent leur rôle d'accompagnement technique, d'instruction des dossiers et de contrôle.

Les représentants des usagers - Chambres d'agriculture, Chambres de commerce et d'industrie et particulièrement la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ainsi que les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) - participent à l'élaboration des programmations et au suivi de certaines actions.

L'agence de l'eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques participent régulièrement aux choix techniques proposés et accompagnent financièrement les études et les travaux. Sans leur soutien, de nombreux projets ne pourraient pas être concrétisés.

BILAN
DE L'ANNEE
2020

Parmi les 900 km de cours d'eau principaux que couvre le SMBGP

le gave de Pau, avec ses dimensions et son mode de fonctionnement, tient une place à part qui nécessite une approche spécifique et des moyens différents de ceux utilisés pour ses affluents.

C'est la raison pour laquelle la présentation qui suit est divisée en 2 chapitres :
le gave de Pau et les affluents.

2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.1- Suivi annuel du gave de Pau

Le gave de Pau fait l'objet d'un suivi via les observations de terrain effectuées par le service technique du SMBGP ainsi que par le biais des retours d'informations et de demandes en provenance des EPCI-FP, des communes et des riverains.

Par ailleurs, le SMBGP exerce une compétence d'assistance technique auprès de ses adhérents ou de tiers. Chaque visite, suite à la sollicitation d'un tiers public ou privé, fait l'objet d'un compte-rendu. Les missions effectuées dans ce cadre sont détaillées de manière synthétique dans l'illustration ci-dessous.

- Y sont notamment indiqués :
- les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
 - les expertises : suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion etc.)
 - le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

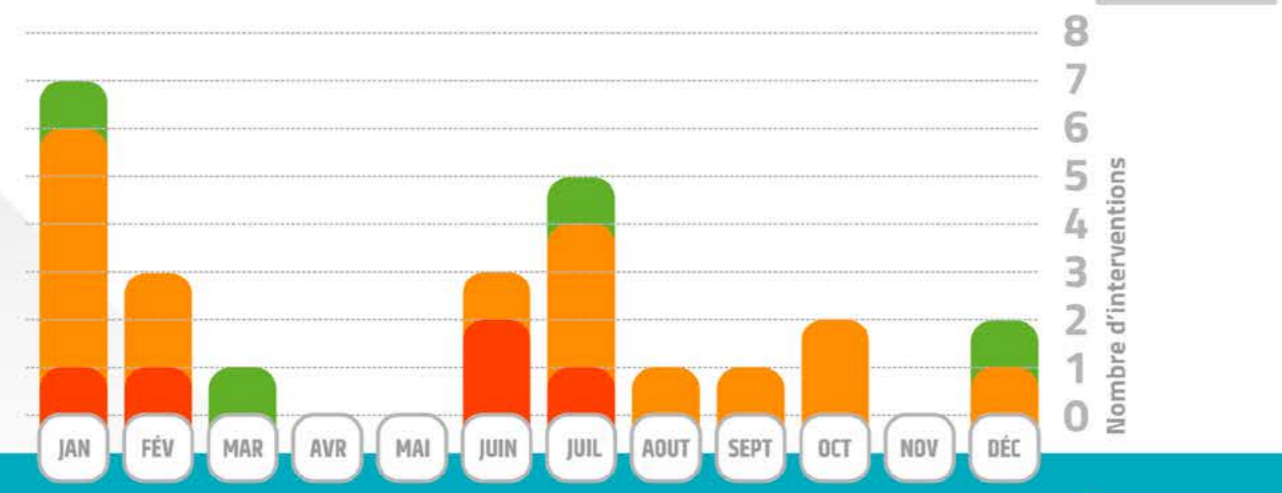
Le nombre d'intervention a considérablement augmenté par rapport à l'année 2019 (+47%) malgré les périodes de confinement bien visibles dans la répartition mensuelle des missions 2020. A noter que près de 2/3 des interventions concernent des expertises.



64% Expertises

20% Diagnostics préparatoires travaux

16% Suivi du cours d'eau



Exemple d'expertise :
Analyse du risque de capture de la gravière d'Aressy en bordure du gave de Pau avec les communes d'Aressy et Meillon ainsi qu'avec la société GSM



2.1.2- Synthèse de l'état du gave de Pau

L'année 2020 n'a pas connu de crues significatives du gave de Pau hormis un évènement peu intense mais très rapide en décembre. Le point marquant reste la crise sanitaire qui, du fait des périodes de confinement, a compliqué les interventions et visites techniques sur le terrain.

Le problème récurrent lié aux risques de capture des gravières en bordure du cours d'eau et aux conséquences qu'aurait ce phénomène sur la morphologie du gave de Pau (enfouissement du lit par érosion régressive, déstabilisation des berges et des ouvrages à proximité...) a très concrètement été illustré sur la zone de Meillon/Aressy. Plusieurs rencontres et visites ont ainsi été nécessaires pour bien cerner la problématique et préparer la mise en œuvre des actions nécessaires.

Les autres érosions actives menaçant des enjeux tels que les voies de circulation ou les parcelles agricoles ont aussi fait l'objet d'interventions sur site et de suivi.

Globalement, l'ensemble de ces éléments mettent en exergue l'importance d'établir un espace de divagation admissible et un espace de bon fonctionnement sur le gave de Pau, afin de permettre au cours d'eau d'évoluer, autant que possible, librement et favoriser son auto-régulation. La préservation des milieux naturels et corridors écologiques inféodés est également d'importance majeure.

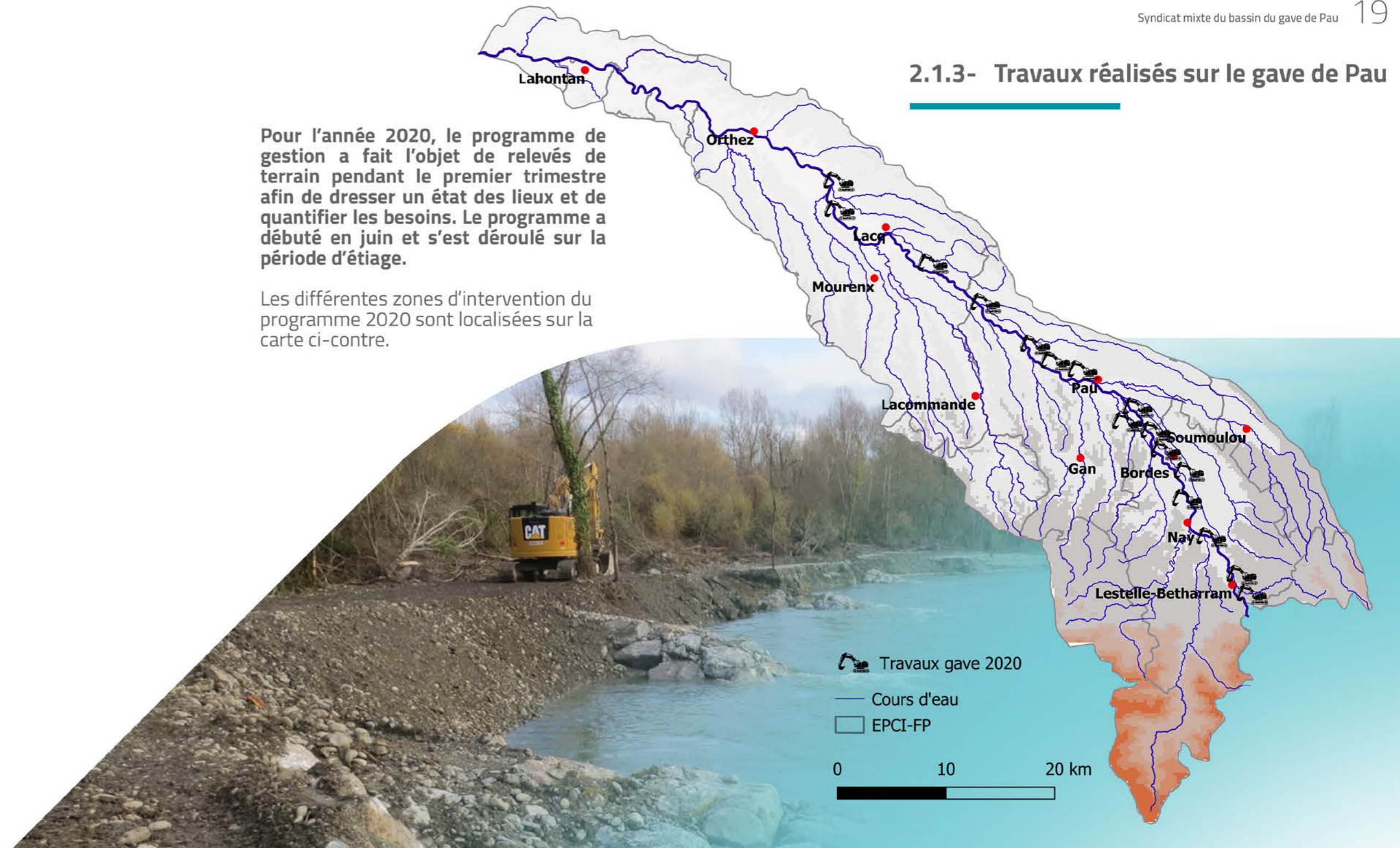
Ces éléments sont pris en compte dans les études hydrauliques terminées ou en cours sur le gave de Pau et sont proposés aux collectivités pour intégration dans leurs documents d'urbanisme.

Sur le plan opérationnel, le SMBGP concentre ses actions sur la gestion des atterrissements, des embâcles et des écoulements au sens large sur les secteurs à enjeu, afin d'éviter la création de protections nouvelles ou le maintien d'anciens ouvrages devenus inutiles. Ce mode de gestion inclut également la diversification de milieux, par exemple par réouverture d'annexes hydrauliques.

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau

Pour l'année 2020, le programme de gestion a fait l'objet de relevés de terrain pendant le premier trimestre afin de dresser un état des lieux et de quantifier les besoins. Le programme a débuté en juin et s'est déroulé sur la période d'étiage.

Les différentes zones d'intervention du programme 2020 sont localisées sur la carte ci-contre.



2.1

LE GAVE DE PAU

2.1.3- Travaux réalisés sur le gave de Pau en 2020 suite

Une part importante des travaux réalisés sur le gave de Pau a eu pour objet le traitement de secteurs d'engraissement et de fixation d'atterrissements préjudiciables au bon écoulement des eaux au droit d'enjeux.

Il a ainsi été nécessaire de dégager l'amont du pont d'Assat par une dévégétalisation des atterrissements et un déplacement de matériaux, et de la même manière mais dans une moindre mesure sur Coarraze et Maslacq.

La zone de Meillon-Aressy, en amont immédiat de la gravière, a fait l'objet d'une importante opération de gestion des atterrissements et de réouverture de bras secondaires afin de tenter de soulager la pression exercée par le gave sur la mince bande de terrain qui évite, encore à ce jour, une capture de la gravière d'Aressy. Hélas, une crue intervenue en décembre, avant que la végétation ne fixe la berge nouvellement constituée a érodé une partie des matériaux déposés et rendu nécessaire la mise en place, en urgence, de 4 épis de protection. Ce secteur reste sous surveillance par rapport à cette problématique et nécessitera un complément d'intervention à l'été 2021.

On retiendra également l'enlèvement d'un nombre important d'embâcles sur les secteurs de Meillon (50) et Bordes (40) ainsi qu'une opération de gestion de la végétation sur le secteur de Laroïn.

Les protections de berges (épis en enrochement) d'intérêt général en rive gauche à Lestelle Betharram ont fait l'objet d'une remise en état nécessaire.

Enfin, 3 importants chantiers de restauration de frayères à brochets sur les communes de Mont et Argagnon ont pu être réalisés grâce à un partenariat avec la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Le suivi mis en place à la suite des travaux devrait rendre compte des premiers résultats de reproduction vers 2022.

Les travaux 2020 sur le gave de Pau en quelques chiffres :

20 000 m³
d'arasement et régala-
ge
d'atterrissements
(chenalisation,
remobilisation
des écoulements...)



105 000 m²
de gestion sélective
de la végétation des bancs
d'atterrissements fixés



3 000 m²
de scarification
d'atterrissements
pour remobilisation
des matériaux



120
embâcles
d'importance
traités



3 000
tonnes d'enrochements
en entretien de protections
de berges d'intérêt général



2,5 km
de ripisylve
restaurés



495 000 € mobilisée

53% SMBGP GeMAPI
36% Agence de l'eau Adour Garonne
11% Région Nouvelle-Aquitaine

2.1

Quelques exemples de réalisation :

LE GAVE DE PAU

2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Le SMBGP effectue une mission de mise à jour de la connaissance au travers d'études ayant essentiellement une vocation opérationnelle pour la bonne gestion du cours d'eau.

Les prestations engagées à ce titre pour l'année 2020 sont récapitulées ci-après. Elles incluent en particulier la poursuite ou la finalisation des études hydrauliques du risque inondation sur le gave de Pau, basées la prise en compte d'un aléa réévalué (+30%) suite à la récurrence de crues plus soutenues ces dernières années, particulièrement depuis juin 2013.

Etude hydraulique de l'impact des crues du gave de Pau sur le territoire amont de la Communauté de communes du Pays de Nay (Lestelle-Bétharram à Mirepeix)

OBJECTIFS

- Modélisations hydrauliques pour mise à jour des zones de débordement et du risque inondabilité
- Analyse des enjeux territoriaux et environnementaux impactés
- Propositions de mesures de réduction du risque ; chiffrages, analyses coûts/bénéfices
- Proposition d'un espace de bon fonctionnement du cours d'eau et d'un espace de divagation admissible

AVANCEMENT

- Cartographies des zones inondables pour différents niveaux de crues : de la crue décennale à la crue centennale
- Identification des enjeux impactés et évaluation des coûts des dommages
- Recherche et test de solutions hydrauliques pour réduire l'impact des inondations sur les enjeux existants
- Chiffrage des travaux
- Propositions d'espaces de gestion du cours d'eau

PRESTATAIRES

ARTELIA, NATURALIA et SGEA

BUDGET

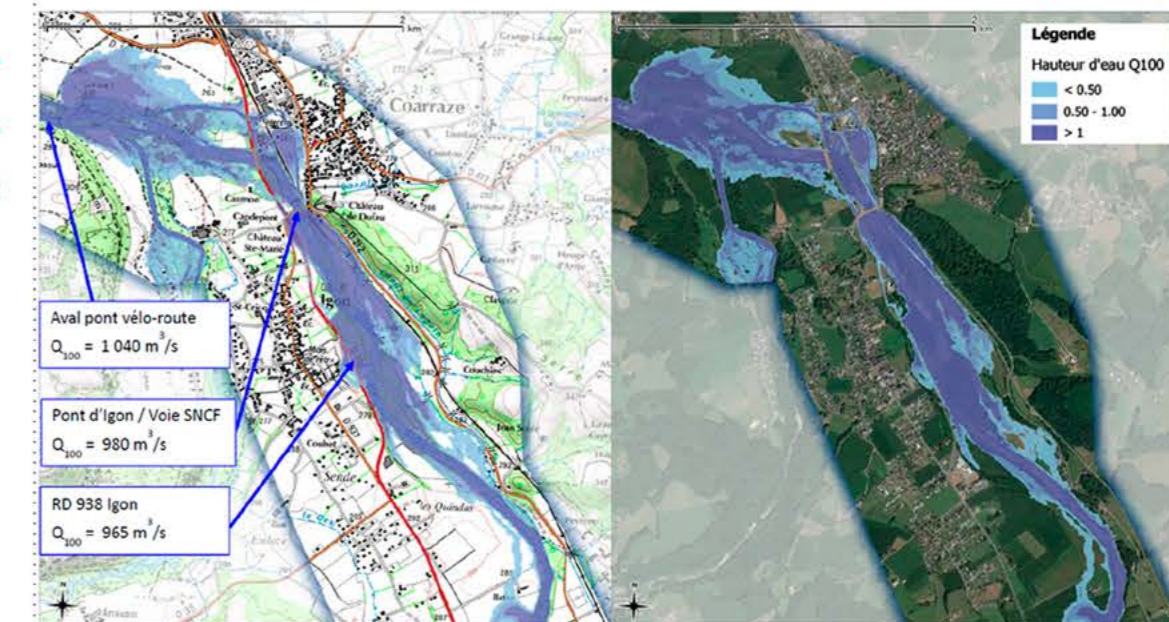
Montant total : 82 820,40 € TTC
 Subventions € TTC : agence de l'eau : 23%
 FEDER : 43%

Réouverture de chenaux à Meillon-Aressy

Restauration de frayères à Argagnon

L'étude a pu être finalisée en 2020 avec l'ensemble des cartographies produites, commune par commune, tant sur les zones d'inondation que sur les espaces de divagation admissible et les espaces de bon fonctionnement du cours d'eau. Parmi les solutions hydrauliques testées pour réduire l'impact des inondations, la principale consiste en un « mur » anti crues sur la rive droite à Nay dont l'effet irait jusqu'à Mirepeix. Les élus ont validé cette proposition qui va devoir être précisée avec des investigations complémentaires en raison du contexte très urbain dans lequel elle serait implantée afin de préserver les bâtiments existants.

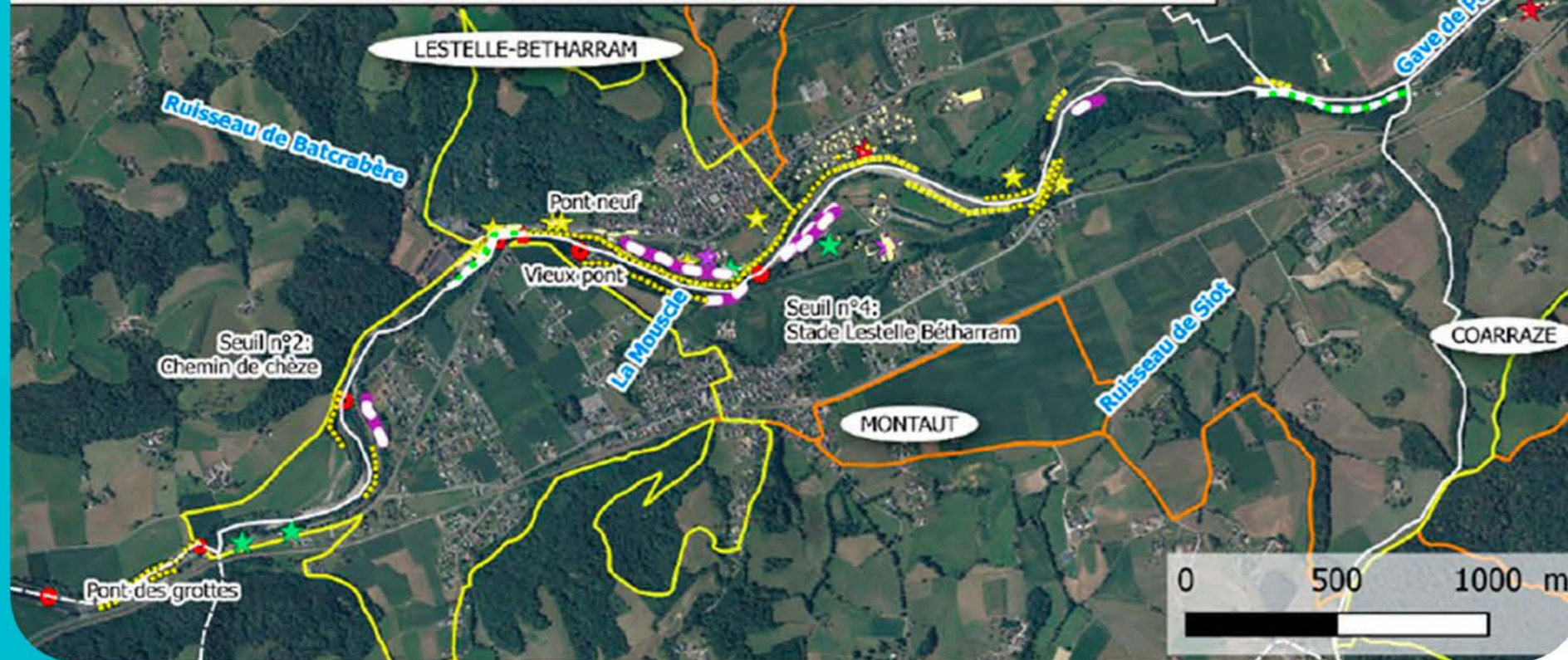
Exemple de résultats, étude gave de Pau amont Communauté de communes du Pays de Nay :



Enjeux

Légende

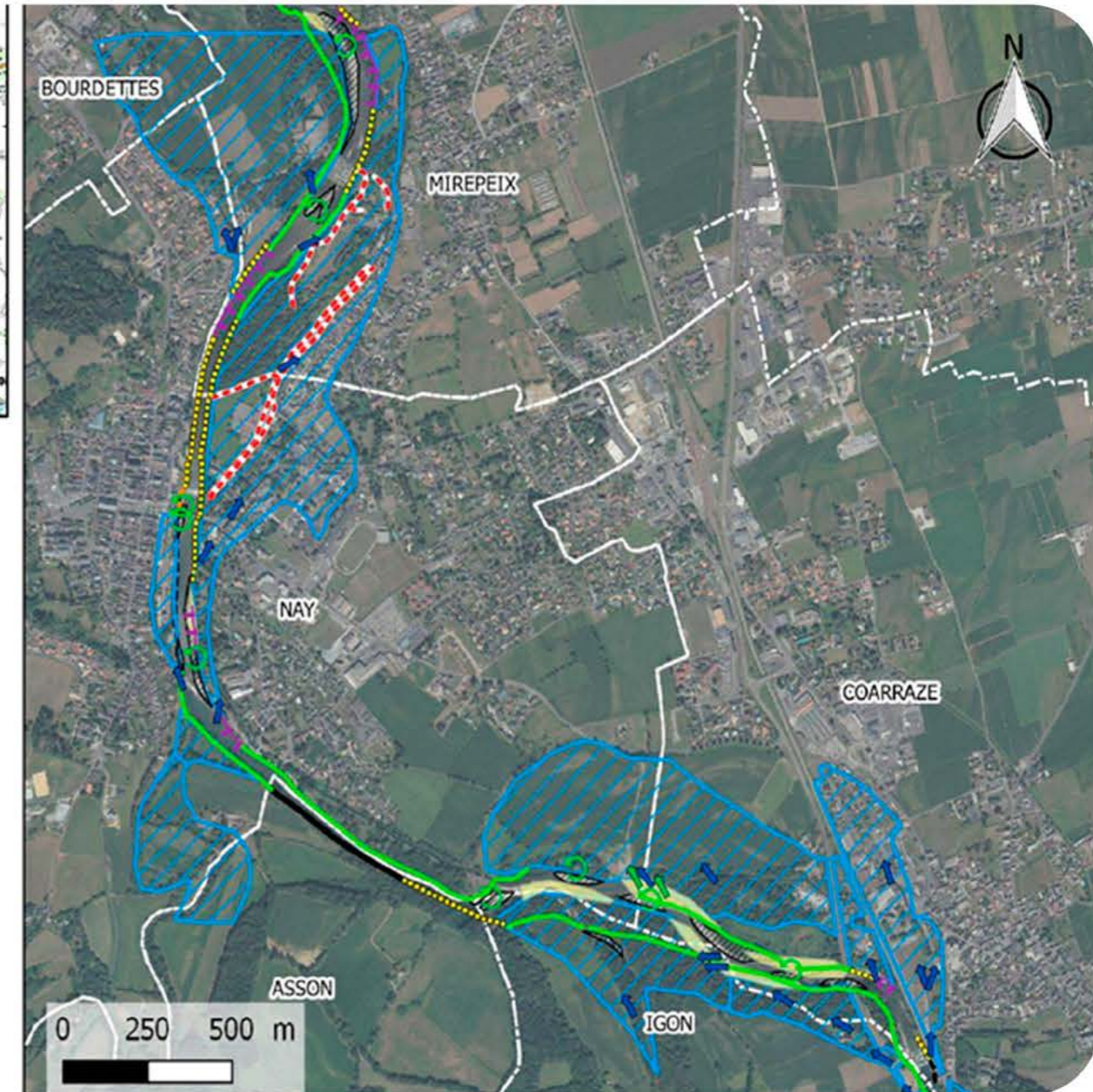
- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> □ Communes Protection Enrochement Epis Quai-mur Remblai | <h3>Enjeux</h3> <ul style="list-style-type: none"> ★ Espace économique ★ Espace ouvert recevant du public ★ Espace urbanisé ★ Etablissement recevant du public ■ bati | <h3>Circuit randonnée</h3> <ul style="list-style-type: none"> — PR — VTT — VTC <h3>Ouvrages</h3> <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil ● Ouvrage de traversée |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



Analyse hydro-morphologique



- ## Légende
- Remblai
 - Protection de berge
 - Enrochement [30]
 - Epis [14]
 - Naturelle [28]
 - Quai-mur [3]
 - RocheMère [7]
 - ↑ Axe de débordement potentiel
 - ↑ Zone préférentiel d'érosion
 - Zone de dépôt
 - Zone d'érosion
 - ▨ Atterrissement
 - ▨ Zone de débordement potentiel
 - Perré [2]
 - Communes



LE GAVE DE PAU

Etude hydraulique de l'impact des crues du gave de Pau sur le territoire de la Communauté de communes Lacq-Orthez et jusqu'à la confluence avec le gave d'Oloron

OBJECTIFS

- Modélisations hydrauliques pour mise à jour des zones de débordement et du risque inondabilité
- Analyse des enjeux territoriaux et environnementaux impactés
- Propositions de mesures de réduction du risque, chiffrages, analyses coûts/bénéfices
- Proposition d'un espace de bon fonctionnement du cours d'eau et d'un espace de divagation admissible

AVANCEMENT

- Validation des débits de calage pour les différents niveaux de crue
- Restitution des zones d'aléa inondation aux élus

PRESTATAIRES

ISL, SARRAT

BUDGET

Montant total : 142 260 € TTC
Subventions € TTC : agence de l'eau : 37%
FEDER : 43%

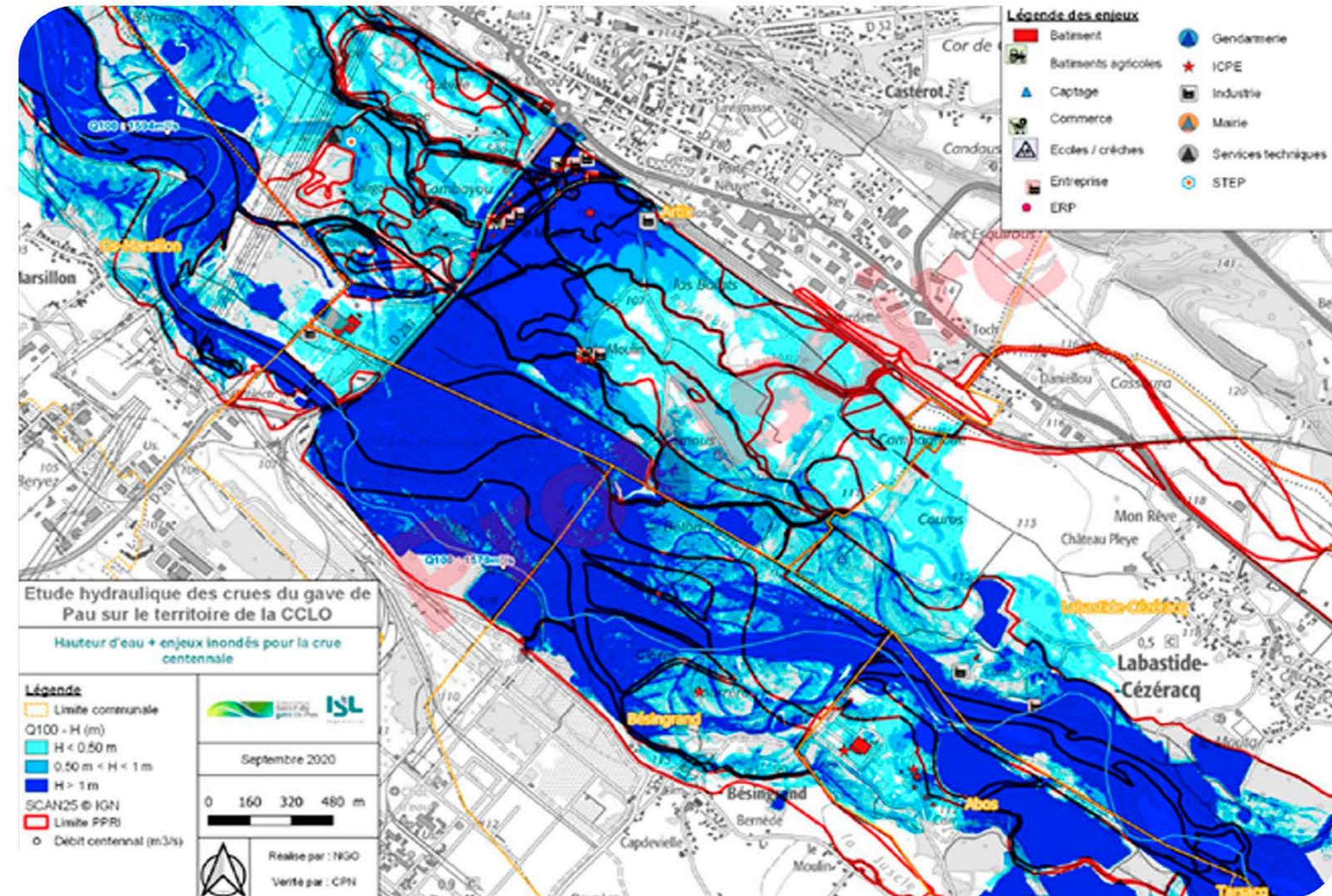
2.1.4- Etudes sur le gave de Pau

Inondabilité du gave de Pau en crue centennale :

L'étude hydraulique couvre un périmètre de 30 communes (23 sur la Communauté de communes Lacq-Orthez, 2 sur la Communauté de communes du Béarn des Gaves et 5 sur la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans) sur lesquelles le risque inondation n'était pas partout identifié, faute de plans de prévention du risque inondation sur tout le territoire.

A l'exception de zones bien précises, les enjeux principaux en bordure du gave de Pau ne sont pas tous exposés. Les étapes à venir de l'étude vont consister à hiérarchiser les enjeux soumis au risque inondation et à identifier ceux pour lesquels des solutions de protection contre les inondations sont réalisables. Ces aménagements seront proposés, testés hydrauliquement et chiffrés. Ces protections seront complétées par la validation d'espaces de gestion du cours d'eau : espace de divagation admissible et espace de bon fonctionnement, permettant au gave de Pau de respectivement méandrer librement, et ainsi de dissiper son énergie, et d'intégrer les différentes composantes en relation avec le cours d'eau et sa nappe d'accompagnement.

Cette étude sur l'aval du territoire du SMBGP vient clôturer la démarche d'amélioration des connaissances du risque inondation liées au gave de Pau. Le SMBGP dispose aujourd'hui d'une vision globale et cohérente, d'amont (Lestelle-Bétharram) en aval (Cauneille), de l'hydraulique du cours d'eau avec les mêmes hypothèses en termes de débits de crues. Cette vision exhaustive s'inscrit dans la stratégie globale de prise en compte du risque inondation le long du gave de Pau qui nécessitera, dans les années qui viennent, une maîtrise du développement du territoire pour éviter l'exposition au risque inondation de nouveaux enjeux, ainsi qu'un programme de travaux conséquent pour protéger les logements et activités implantés en zone inondable.



2.2- Affluents du gave de Pau

Entre un torrent de montagne comme l'Ouzom ou un cours d'eau comme le Lataillade sur l'aval du territoire, l'hydrologie, le fonctionnement hydraulique, les problématiques et les enjeux en termes de milieux aquatiques sont très différents.

C'est la raison pour laquelle, le SMBGP a choisi d'adapter son organisation et ses actions aux spécificités internes de son territoire.

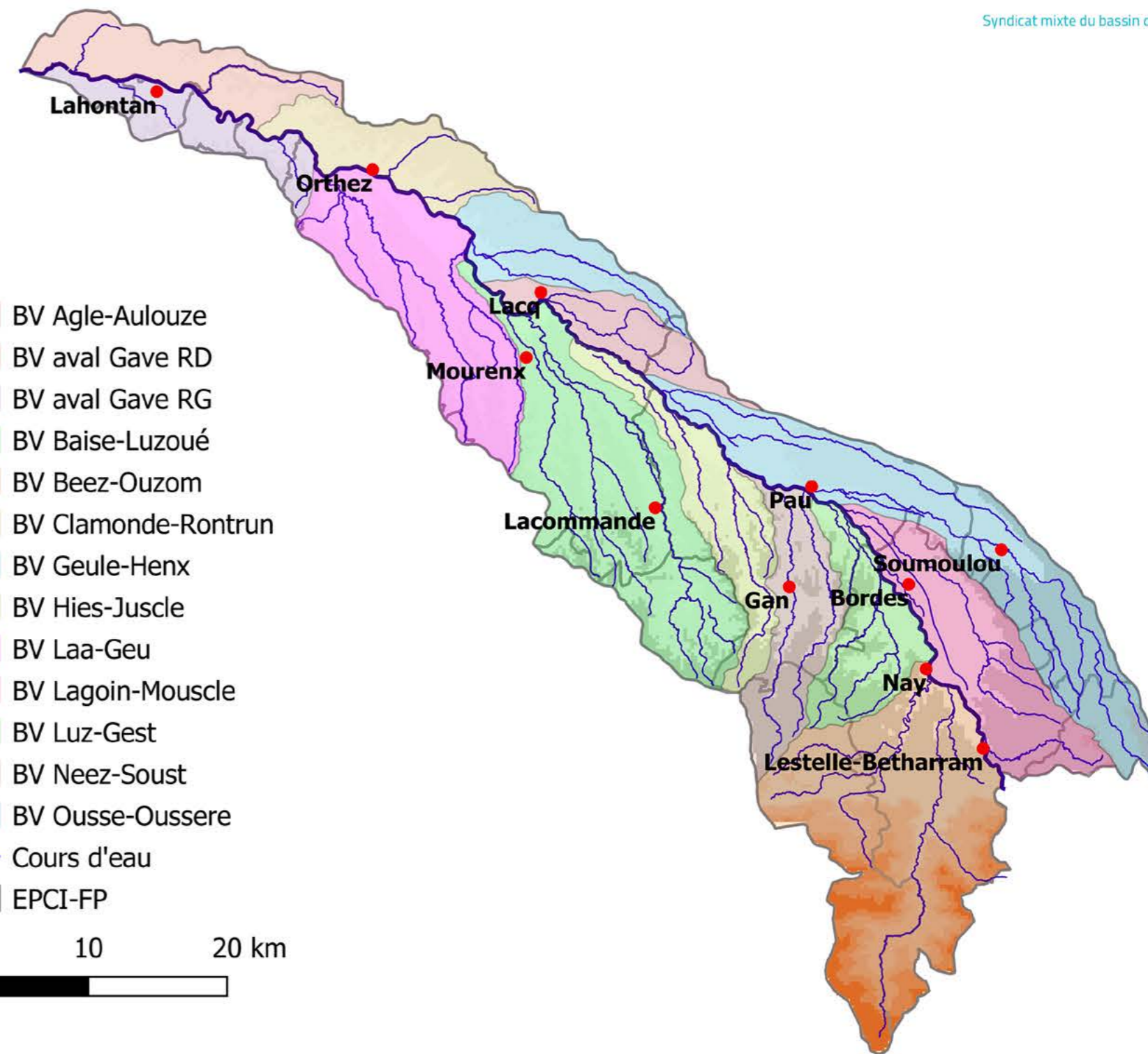
Par ailleurs, l'organisation historique du territoire, souvent en SIVU traitant un affluent du gave de Pau, a amené le SMBGP à délimiter des unités de gestion cohérentes à l'échelle des bassins versants ou groupement de bassins versants.

L'objectif est, dans un schéma global de cohérence piloté par le SMBGP, de mettre en œuvre les actions les mieux adaptées aux besoins propres de chaque territoire.

La carte ci-contre présente les différents bassins versants des principaux groupements d'affluents du gave de Pau, sur lesquels le SMBGP décline ses actions de manière différenciée.

-  BV Agle-Aulouze
-  BV aval Gave RD
-  BV aval Gave RG
-  BV Baise-Luzoué
-  BV Beez-Ouzom
-  BV Clamonde-Rontrun
-  BV Geule-Henx
-  BV Hies-Juscle
-  BV Laa-Geu
-  BV Lagoin-Mouscle
-  BV Luz-Gest
-  BV Neez-Soust
-  BV Ousse-Oussere
-  Cours d'eau
-  EPCI-FP

0 10 20 km



L'ensemble des actions relatives au suivi des cours d'eau, aux études engagées et aux travaux effectués sur l'exercice 2020, est récapitulé ci-après.

En ce qui concerne les travaux, l'entretien courant des affluents (cours d'eau du domaine privé) ne peut être réalisé par le SMBGP qu'à la condition que les travaux soient préalablement déclarés d'intérêt général (DIG). C'est la raison pour laquelle, sur l'ensemble des bassins-versants relevant de sa compétence, le SMBGP engage des études pour établir des plans pluriannuels de gestion et les DIG correspondantes. Chaque démarche prend entre 1 et 2 ans.

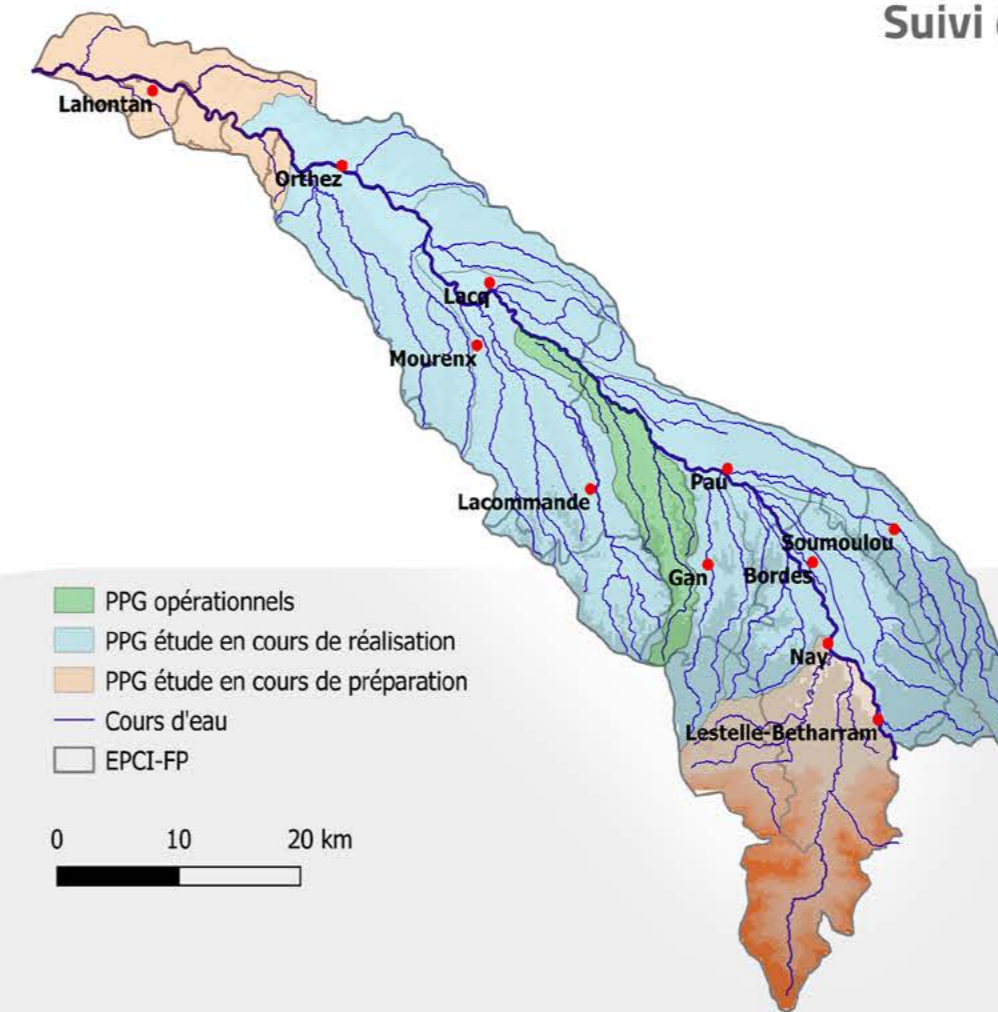
Dans l'intervalle, afin de pouvoir intervenir rapidement, le SMBGP produit des documents ponctuels de DIG simplifiés, dite « Warsmann », qui autorisent uniquement les travaux de gestion courante de la végétation et des embâcles sur des zones ponctuelles.

2.2.1- Synthèse des actions sur les affluents

Les interventions correspondant au suivi annuel des affluents sont classées en 3 catégories :

- Les diagnostics préparatoires : il s'agit de différentes visites terrain nécessaires à l'élaboration des programmes annuels de travaux
- Les expertises, suite à la sollicitation d'un tiers ou dans le cadre de problématiques particulières (crues, érosion...)
- Le suivi de l'état des cours d'eau et des points singuliers.

Elles sont réparties ci-après en fonction des bassins d'affluents concernés.



Suivi des affluents 2020 :

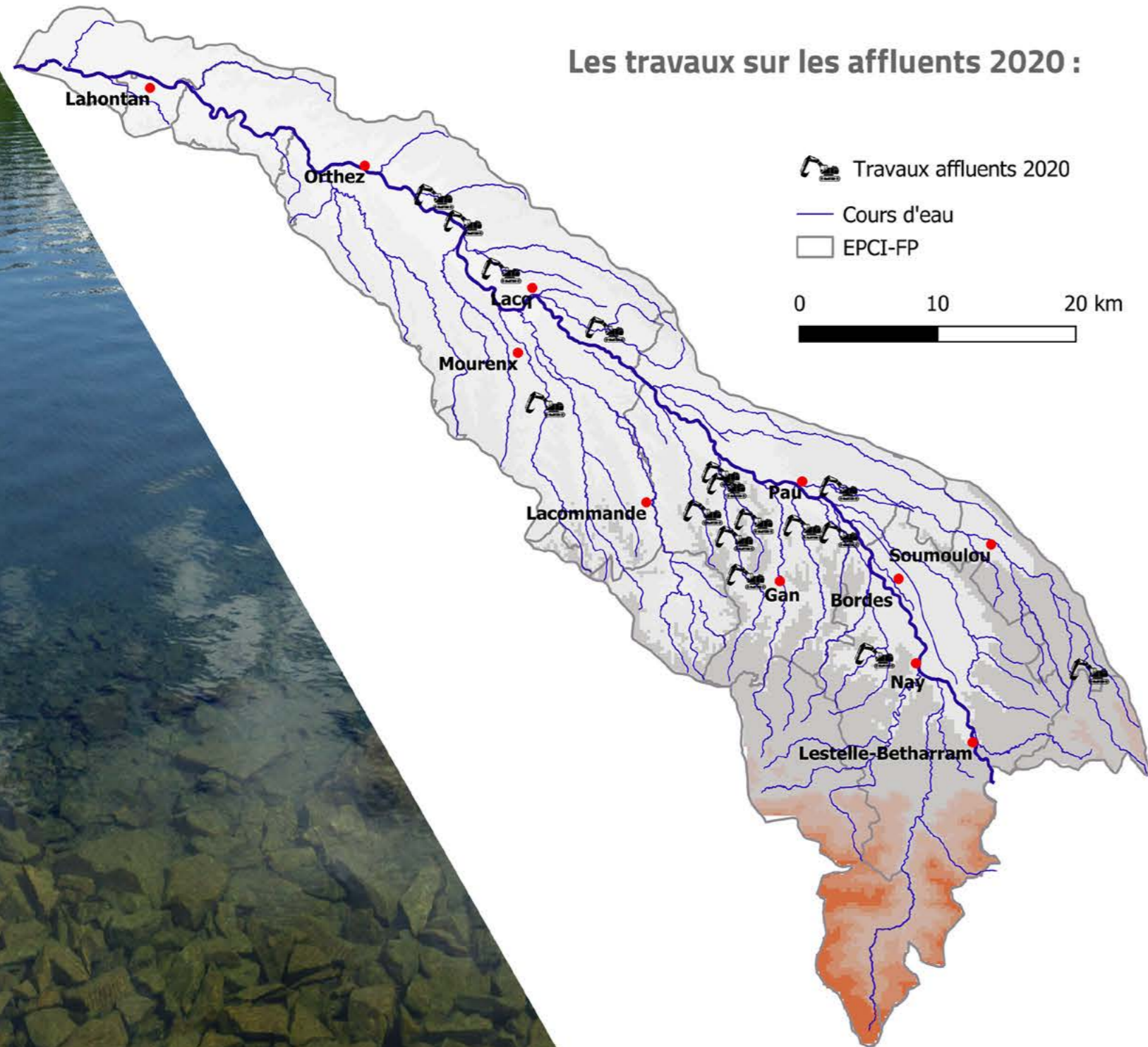
- ▲ Diagnostics préparatoires
- ▲ Expertises techniques
- ▲ Suivi de l'état des cours d'eau
- Cours d'eau
- EPCI-FP

0 10 20 km

Niveaux d'avancement des démarches d'élaboration des plans pluriannuels de gestion

2.2

AFFLUENTS DU GAVE DE PAU



Les travaux sur les affluents 2020 :

Les actions sur les affluents en 2020 à retenir :

Les travaux :

50 km

d'entretien de berge et de gestion sélective de la ripisylve

30,5 km

de berge avec restauration de la ripisylve

960 tonnes

d'enrochements posés pour le confortement d'un bassin écrêteur de crues et une protection de berge

71 embâcles

d'importance traités

200 tonnes

de déchets évacués du lit des cours d'eau

387 000 €

mobilisés

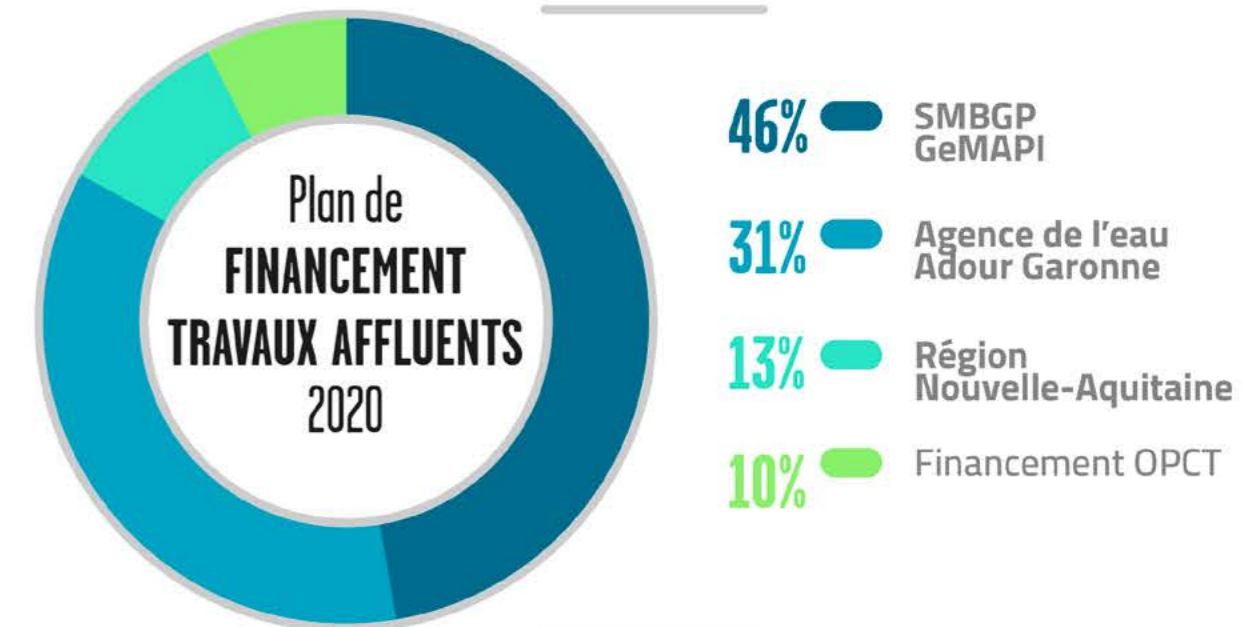
Les études :

8 études

en cours de réalisation pour les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau concernant 8 bassins ou groupements de bassins versants et couvrant 536 km de cours d'eau sur 6 EPCI-FP

4 études hydrauliques

de mise à jour de la connaissance des crues, du risque inondation et de propositions d'aménagements de réduction de l'aléa, couvrant 162 km de cours d'eau sur 5 EPCI-FP



AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.2- Bassin Lagoin-Mouscle

Ce bassin, qui a fait l'objet d'un recalibrage important sur sa partie aval dans les années 70, nécessite la mise en place d'une approche adaptée tenant compte de sa morphologie rectifiée. La présence de nombreux seuils est également une contrainte pour la bonne qualité des milieux aquatiques mais aussi localement pour les débordements impactant diverses zones habitées ou à enjeux d'intérêt général. C'est la raison pour laquelle 2 démarches ont été menées en parallèle durant l'année 2020 :

Etudes :

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Lagoin-Mouscle
Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (55 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier règlementaire de DIG

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain des principaux cours d'eau concernés
- Restitution du diagnostic aux élus et acteurs du territoire
- Proposition des premières pistes d'actions possibles

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 35 700 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Etude hydraulique des crues du Lagoin
Secteur d'étude : CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Fonctionnement hydraulique des crues du Lagoin sur son linéaire (27 km)
- Analyse des impacts : inondabilité, hydromorphologie, enjeux territoriaux
- Définitions techniques d'aménagements de réduction du risque inondation
- Propositions d'espaces de bon fonctionnement et de divagation admissible

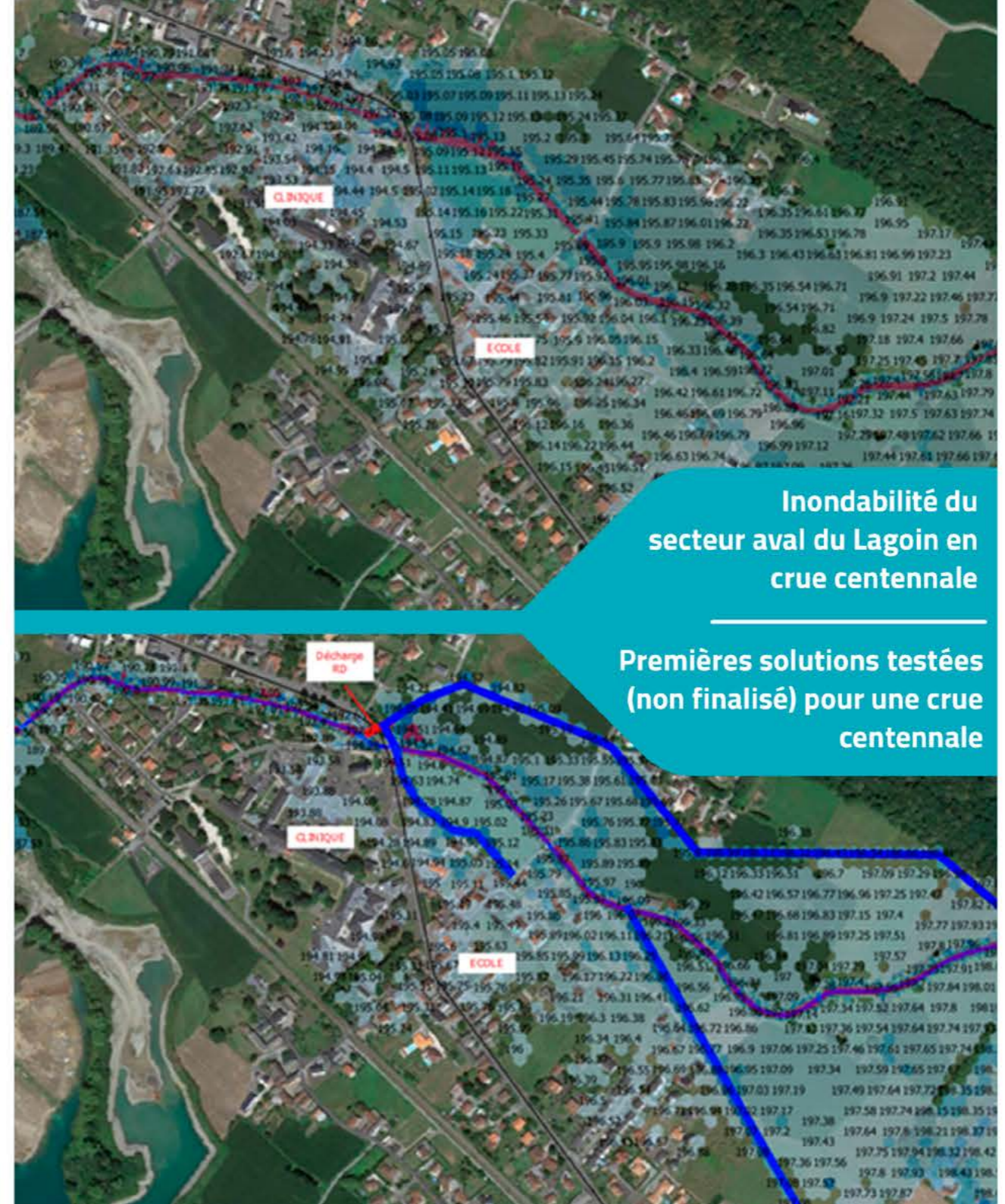
AVANCEMENT

- Diagnostic hydraulique
- Modélisation et premières cartographies pour différentes crues
- Premières propositions d'ouvrages de protection contre les inondations

PRESTATAIRES : HEA, Setrel

BUDGET

Montant total : 87 500 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER



Inondabilité du secteur aval du Lagoin en crue centennale

Premières solutions testées (non finalisé) pour une crue centennale

2.2.3- Bassin Beez-Ouzom

Ce bassin est dans un état relativement préservé où les principales problématiques identifiées en 2020 sont des érosions de berges ponctuelles, quelques embâcles problématiques, le transit sédimentaire (ouzom) et certaines zones inondables sur le secteur de Bruges en particulier.

L'année 2020 a été consacrée à la préparation du cahier des charges pour l'étude de définition du PPG qui permettra d'améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques et de proposer un programme de gestion tenant compte de la spécificité torrentielle du Beez et de l'Ouzom.

2.2.4- Bassin Ousse-Oussère

Ce bassin regroupe deux cours d'eau principaux (l'Ousse et l'Ousse des bois). La partie Ousse est gérée par le SMBGP. Elle a fait l'objet de travaux de retrait d'embâcles sur Artigueloutan en avril 2020 et du lancement d'une étude de définition d'un PPG en mai 2020.

Ce bassin est le territoire avec le plus fort taux d'exposition de la population (30%) aux inondations dans le périmètre du SMBGP. Sur la partie amont du secteur (territoire de la CCNEB), les communes sont toujours en attente de la présentation des résultats des études de définition ou de révision des Plans de Prévention des Risques inondations (PPRi) portées par l'Etat.

Cette exposition au risque inondation est une donnée importante dont tiendra compte le PPG à venir et qui nécessitera probablement des investigations complémentaires à celles diligentées par la DDTM dans le cadre des PPRi.

La partie Ousse des bois est gérée en quasi-totalité par la CAPBP sauf sur la partie amont (Nousty, Soumoulou, Limendous) qui revient au SMBGP. L'Ousse des bois fait l'objet d'une étude PPG et d'une expertise hydraulique co-portées entre la CAPBP et le SMBGP.

Etude de définition du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin de l'Ousse

Secteur d'étude : CCNEB, CCPN, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau (105 kms cumulés), diagnostic général, identification des points d'amélioration
- Définition d'un programme de travaux de gestion d'entretien d'intérêt général, chiffrage et réalisation du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Diagnostic bibliographique et de terrain

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 47 700 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Communes d'Artigueloutan (CAPBP) et Pontacq (CCNEB) : Retrait d'embâcles et entretien des parcelles SMBGP sur 300 ml, pour 6 180 € TTC.

Commune de Bizanos (CAPBP) : Protection de berge le long de l'Ousse (avenue de la république) : Finalisation de l'action engagée par l'ancien Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse dont la dissolution s'est faite par transfert au SMBGP. Montant de l'opération : 78 500 € TTC.



2.2.5- Bassin Neez-Soust

Suite aux interventions sur des embâcles en 2019, générés par la crue de juillet 2018, aucune intervention urgente n'a été programmée en 2020 sur le Neez. Un secteur sensible du Soust, particulièrement encombré par des embâcles, a en revanche été travaillé sur plusieurs communes et une

opération conséquente de réfection du bassin écreteur du Soust a été réalisée.

L'année a permis d'avancer sur l'élaboration du plan pluriannuel de gestion du Neez et du Soust qui définira à terme les travaux importants sur le lit et les berges des cours d'eau pour pallier le déficit d'entretien des riverains. Face à l'exposition au risque inondation du bassin du Neez, l'étude hydraulique engagée en 2019, en collaboration avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, a été terminée et la stratégie de gestion du risque inondation sur ce territoire validée.

Etudes en cours ou lancées :

Etude hydraulique des crues du Neez

Secteur d'étude : CAPBP, CCVO

OBJECTIFS

- Etude hydraulique de l'impact des crues du Neez (26 km) et ses affluents (18 km)
- Définition et proposition d'aménagements de réduction du risque inondation, analyses coûts/bénéfices
- Dossier de régularisation des ouvrages existants de protection contre les inondations
- Proposition d'espaces de bon fonctionnement et de divagation admissible

AVANCEMENT

- Modélisation hydraulique pour différents niveaux de crue
- Propositions et tests des projets d'aménagements pour réduire le risque inondation
- Validation de la stratégie de gestion du risque inondation et analyse coûts/bénéfices
- Finalisation des autres prestations de l'étude

PRESTATAIRES : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 124 440 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER

Travaux réalisés :

Communes de Mazères-Lezons, Gelos et Uzos (CAPBP) : restauration de 1 600 ml de berges et enlèvement de 10 embâcles importants sur le Soust, pour un montant de 16 700 € TTC.

Communes de Gelos et Rontignon (CAPBP) : Importants travaux d'entretien du bassin écreteur du Soust (resurfaçage de la digue et ensemencement, amélioration des accès, gestion des matériaux dans le bassin de dissipation), pour un montant de 53 000 € TTC.

En parallèle des travaux, le SMBGP a été particulièrement mobilisé sur ce bassin pour régler des problématiques ponctuelles, aux côtés des communes et d'associations de riverains.

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Neez-Soust

Secteur d'étude : CAPBP, CCVO

OBJECTIFS

- Diagnostic d'état des cours d'eau du secteur d'études (67 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

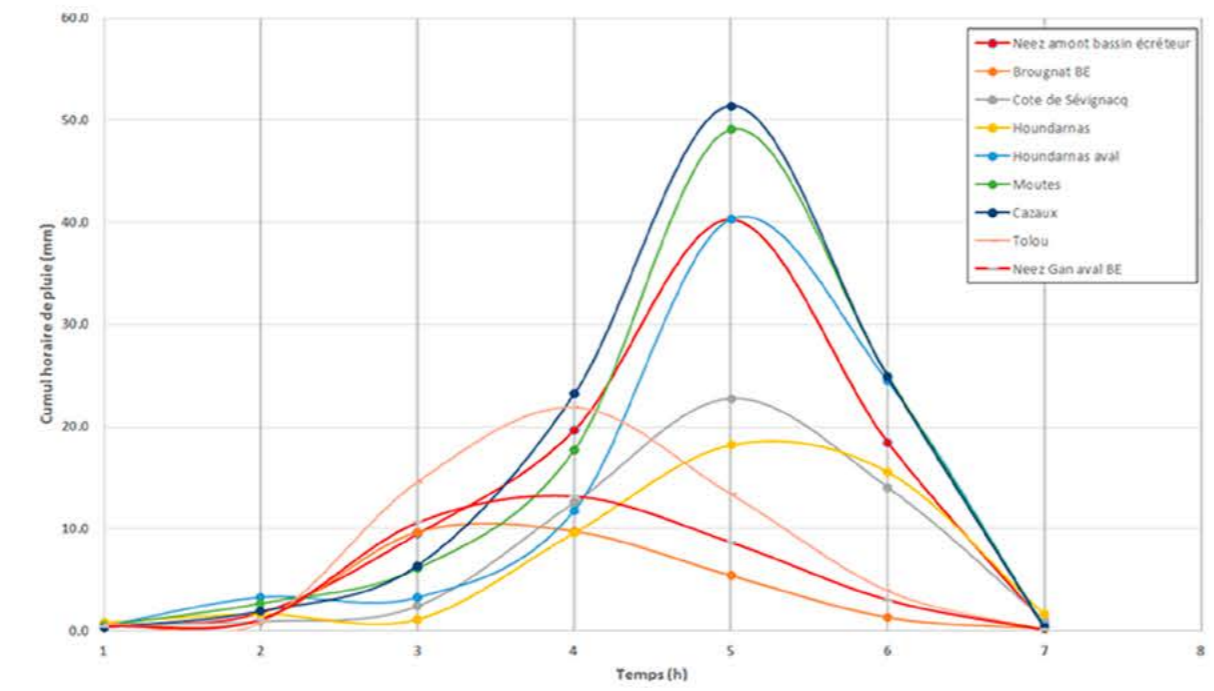
- Validation du diagnostic de terrain
- Coordination avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau
- Validation des premières priorités d'intervention

PRESTATAIRE : SCE

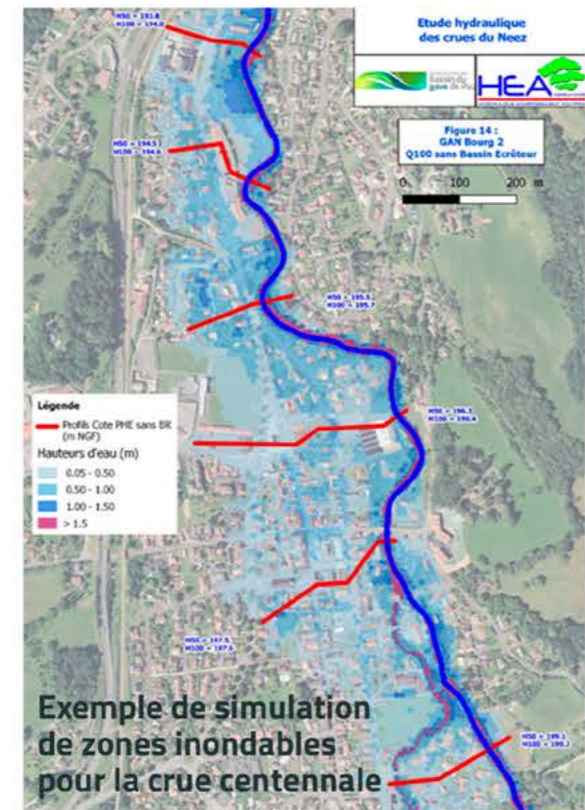
BUDGET

Montant total : 33 000 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

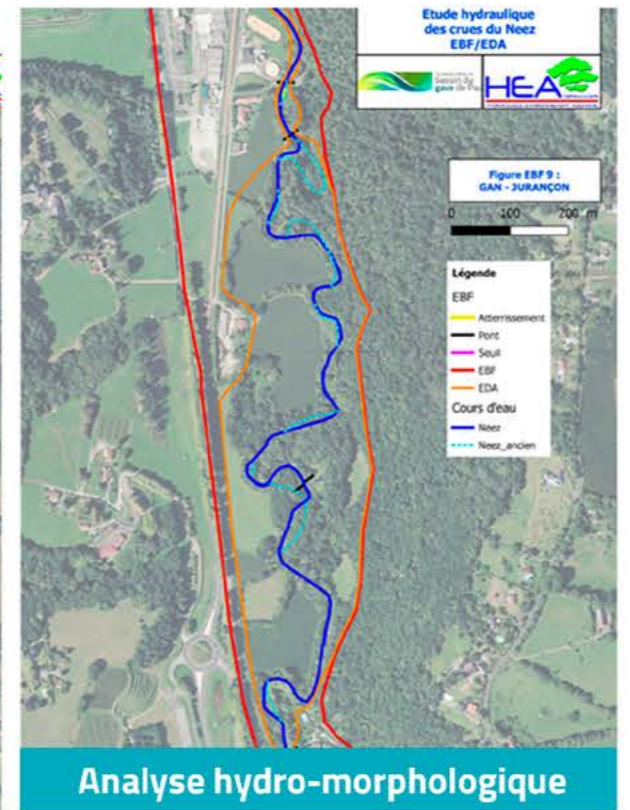
Orage du 16/07/2018 : intensités horaires entre 3 et 9 heures



Embâcle sur le Soust



Exemple de simulation de zones inondables pour la crue centennale



Analyse hydro-morphologique

2.2.6- Bassin Juscle-Hies

Ce bassin actuellement couvert par une DIG a vu la mise en œuvre de sa quatrième année de gestion en 2020. Les secteurs sensibles subissant un déficit chronique d'entretien depuis plusieurs dizaines d'années ont fait l'objet d'une restauration importante, avec notamment un rajeunissement de la ripisylve et l'enlèvement de nombreux embâcles massifs.

Travaux réalisés :

- Travaux de l'année n°4 du plan pluriannuel de gestion du bassin « Juscle - Juscllet - Hies - Arribeü - Cazauran » sur le territoire de la CAPBP :
 - > Juscle (Aubertin et Saint-Faust) : restauration de 5 600 ml de berges, pour un total de 28 000 € TTC
 - > Las Hies (Gan, Jurançon et Laroin) : Restauration de 16 300 ml de berges, retrait de 30 embâcles, pour un total de 89 100 € TTC
 - > L'Arribeü (Jurançon et Laroin) : restauration de 2 000 ml de berges, pour un total de 5 400 € TTC



AVANT



APRES

AFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.7- Bassin Luz-Gest

L'année 2020 a été marquée par plusieurs rencontres relatives au plan de gestion pluriannuel des cours d'eau qui a été validé en comité de pilotage. Les élus ont donc défini les priorités d'intervention et le calendrier de réalisation.

Le dossier a été transmis en fin d'année aux services de l'Etat pour instruction, avant des adaptations éventuelles et l'enquête publique qui devrait se dérouler en 2021.

La problématique des canaux à l'aval de Narcastet est un élément important qui influe tant sur les actions du PPG que sur la gestion hydraulique des ouvrages de protection contre les inondations, nombreux sur ce territoire. Le canal Mazères 2 a bénéficié de travaux d'entretien et de curage afin d'améliorer sa capacité d'évacuation des eaux de ruissellement et limiter les débordements vers des zones habitées.

Le cours d'eau du Loulié (Mazères-Lezons et Gelos) a fait l'objet d'une expertise hydraulique en raison de problématiques fréquentes de débordement qui impactent des logements et une zone commerciale. Des solutions pour réduire les inondations ont été proposées.

Etudes :

Etude hydraulique du ruisseau le Loulié

Secteur d'étude : CAPBP, communes de Gelos et Mazères-Lezons

OBJECTIFS

- Analyse du fonctionnement hydraulique des crues du Loulié (2,2 km)
- Définition de solutions de réduction du risque inondation au stade faisabilité

AVANCEMENT

- Diagnostic de terrain, topographie, analyse hydrologique
- Modélisation hydraulique
- Propositions d'aménagements et analyse de leurs impacts

PRESTATAIRE : CACG

BUDGET

Montant total : 15 000 € TTC
Subvention (% du montant éligible) : 43% FEDER

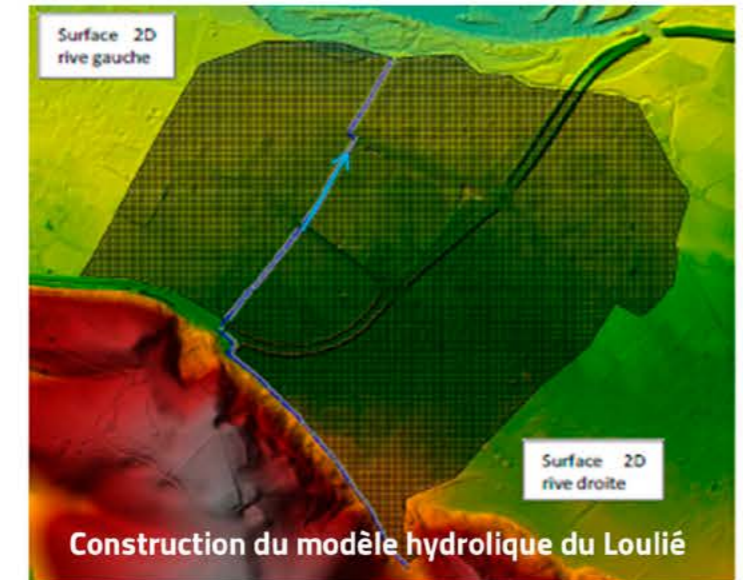
Travaux :

Communes de Mazères-Lezons et Uzos (CAPBP) :

1 955 ml d'entretien du canal Mazères2, pour un montant de 23 000 € TTC.

Commune d'Arros-Nay (CCPN) :

renforcement de la fosse de dissipation du bassin écrêteur de crues du Luz de Casalis, pour un montant de 20 000 € TTC



Etude du plan de gestion pluriannuel Luz-Gest

Secteur d'étude : CAPBP, CCPN

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (64 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

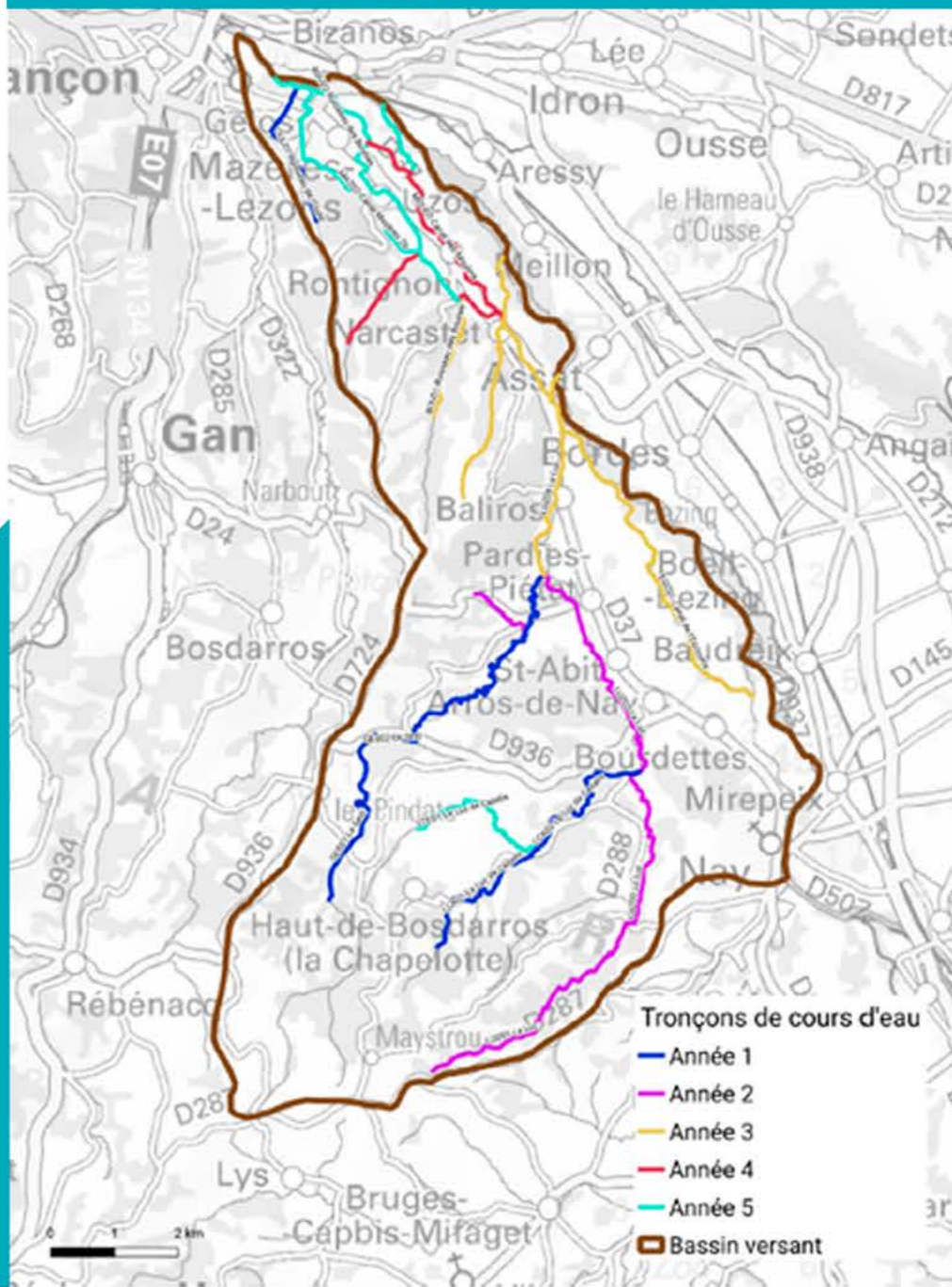
- Validation du diagnostic de terrain
- Proposition d'actions hiérarchisées
- Validation du programme pluriannuel de gestion

PRESTATAIRE : CACG

BUDGET

Montant total : 39 600 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Répartition prévisionnelle des actions du PPG Luz-Gest dans le temps :



AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.8- Bassin Baïses-Luzoué

Ce bassin, sensible aux inondations sur la zone aval, a fait l'objet du lancement, le 17 janvier 2020, d'une étude hydraulique globale. Le prestataire retenu, ISL, a mis en évidence des débits de pointe pour la crue centennale supérieurs d'environ 15 % aux précédentes références. En fin d'année 2020, le comité de pilotage a validé la présentation des cartographies des zones inondables identifiant l'ensemble des enjeux exposés au risque inondation pour différents niveaux de crues. Celles-ci rendent bien compte des débordements vécus par ce territoire lors des inondations de 2018 et 2019.

La poursuite de l'étude (en 2021) sera consacrée à la simulation de diverses propositions d'aménagements, leur chiffrage ainsi que le rapport coût/bénéfice du programme prévisionnel de réduction du risque inondation.

L'étude de définition d'un PPG a mis en évidence :

- Un déficit important d'alluvions causant un enfoncement généralisé du lit du cours d'eau et des érosions de berge
- Une quasi-absence de frayères naturelles
- Des saligues souvent perchées avec des arbres sénescents parfois instables
- Un nombre d'embâcles très important avec plus de 1 400 identifiées.

Ce diagnostic a amené le SMBGP, avec les acteurs du territoire, à retenir plusieurs propositions d'actions en février 2020. L'instruction administrative par les services de la police de l'eau (DDTM) engagée en mai 2020 a été reprise au second semestre 2020 en raison d'une évolution réglementaire importante nécessitant une adaptation du dossier.

Etudes :

Etude du plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin Baïses-Luzoué

Secteur d'étude : CCLO, CCHB, CAPBP

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau du bassin Baïses-Luzoué (112 km), diagnostic environnemental
- Proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

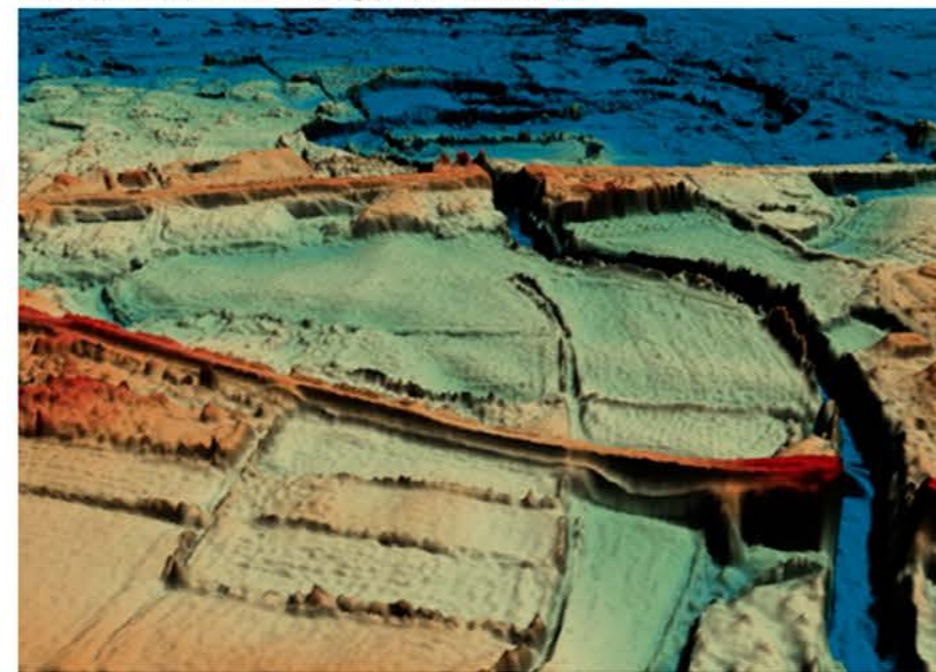
- Diagnostic de terrain
- Proposition d'actions validées
- Dépôt des dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat

PRESTATAIRE : Hydretudes

BUDGET

Montant total : 45 990 € TTC
Subventions (% du montant éligible) :
50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Exemple de restitution sur l'étude hydraulique Baïses-Luzoué
Traitement par informatique d'un levé LIDAR : topographie très fine (Secteur Mourenx) :



Travaux réalisés :

Communes d'Os-Marsillon, Mourenx, Monein (CCLO) :
Programme d'enlèvement de 18 embâcles sur la Baïse, la Baysère et le Luzoué, pour un coût de 23 000 € TTC

Etude hydraulique des crues de la Baïse et du Luzoué Secteur d'étude : CCLO, CCHB, CAPBP

OBJECTIFS

- Etude hydraulique de l'impact des crues de la Baïse et du Luzoué
- Définition et proposition d'aménagements de réduction du risque inondation, analyses coûts/bénéfices
- Définition des zones naturelle de stockage et d'expansion des crues
- Dossier de régularisation des ouvrages existants de protection contre les inondations (3 digues)

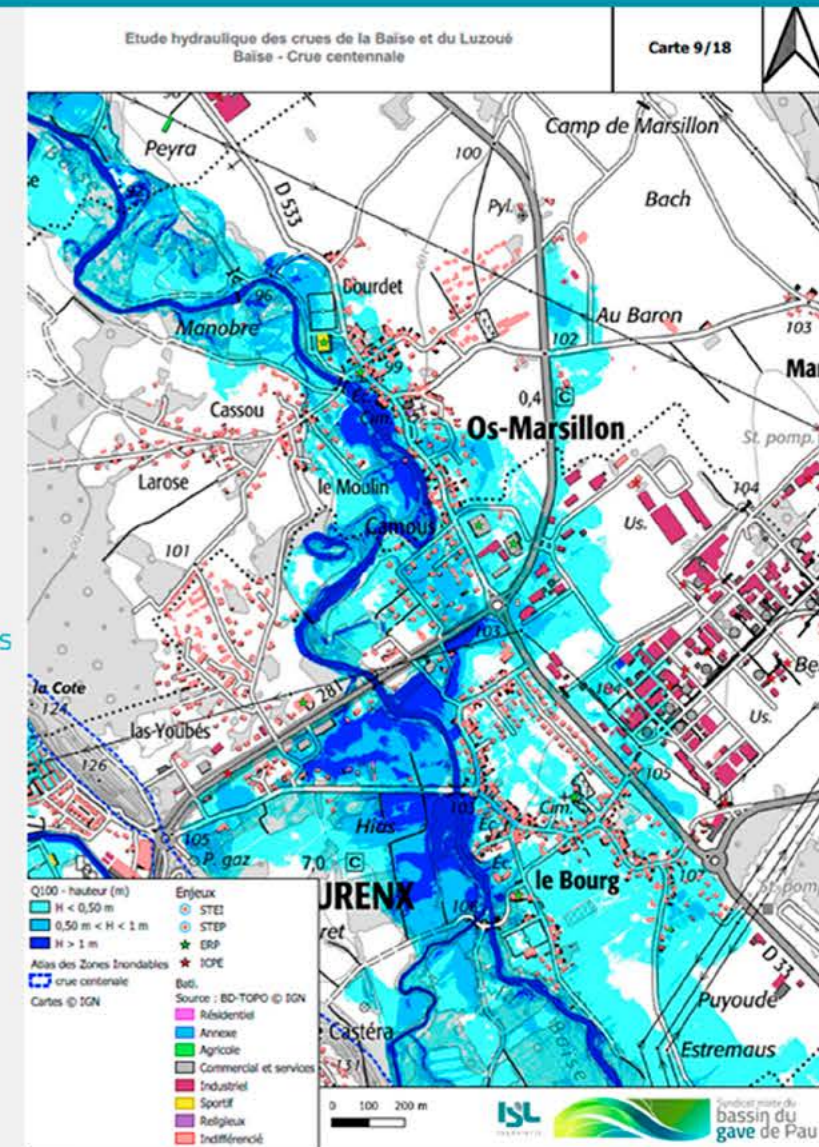
AVANCEMENT

- Topographie (relevé LIDAR aérien) et analyse hydrologique
- Modélisation hydraulique pour différents niveaux de crue

PRESTATAIRES : ISL, Géofit, IMAO

BUDGET

Montant total : 151 758 € TTC
Subventions (% du montant éligible) : 20% agence de l'eau ; 43% FEDER



AFFLUENTS DU GAVE DE PAU

2.2.9- Bassin Agle-Aulouze

Depuis le 1er janvier 2020, suite à la dissolution du SIVU de l'Agle et de l'Aulouze, le SMBGP a étendu son périmètre à ce bassin.

Ce transfert a supposé la reprise des actions engagées par le SIVU, notamment l'étude de définition du plan pluriannuel de gestion, la gestion du bassin écrêteur de crues de Denguin ainsi que les digues Eurolacq 2 et Cabral.

Ont également été poursuivies les opérations d'entretien régulier du lit et des berges de certaines portions de cours d'eau, particulièrement sujettes aux débordements, que menait régulièrement le SIVU de l'Agle et de l'Aulouze.

Etudes :

Etude du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Agle-Aulouze

Secteur d'étude : CCLO, CAPBP

OBJECTIFS

- Diagnostic d'état des cours d'eau du secteur d'études (37 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Proposition d'actions validées
- Dossiers réglementaires en cours d'instruction auprès des services de l'Etat

PRESTATAIRE : SCE

BUDGET

Montant total : 36 000 € TTC

Subvention (% du montant éligible) : 30% agence de l'eau

Travaux :

Communes d'Artix, Labastide-Cézéracq, Serres-Sainte-Marie (CCLO) et Denguin (CAPBP) :

entretien de 44 000 ml de berges de rivières et enlèvement d'embâcles, pour un montant de 42 000 € TTC.



2.2.10- Bassin Geüle-Henx-Clamondé

Ce bassin fait l'objet de débordements réguliers inondant des secteurs ponctuels habités ou des zones d'activité. En raison de la carence d'entretien des cours d'eau et de cette exposition au risque inondation, plusieurs actions ont été engagées.

En premier lieu, suite à plusieurs expertises sur le terrain, des travaux de restauration de l'Henx et du Portarieu (enlèvement d'embâcles ou d'autres encombrants perturbant l'écoulement hydraulique) ont été mis en œuvre sous déclaration d'intérêt général simplifiée (Warsmann). Cette procédure ne permettant pas le traitement de grands linéaires, il a été engagé, en second lieu, une étude globale de définition d'un plan pluriannuel de gestion à l'échelle de tout le territoire.

Cette étude, en complément des opérations classiques de restauration des cours d'eau suite au défaut d'entretien des riverains, vise également à proposer des solutions de réduction du risque inondation basées sur les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides.

En complément de cette approche globale, le SMBGP s'est également focalisé sur la compréhension des débordements et la recherche de solutions spécifiques sur le cours d'eau le Lagnerot à Orthez. Ce dernier traverse le quartier Castetarbes qui est régulièrement exposé aux crues, dont celle d'avril 2020 a causé d'importants dégâts. Les propositions d'actions et arbitrages interviendront en 2021.

Etudes :

Etude du plan pluriannuel de gestion Geule-Henx-Clamondé

Secteur d'étude : CAPBP, CCLO

OBJECTIFS

- Etat des lieux et diagnostic des cours d'eau du bassin versant (88 km cumulés), analyse environnementale
- Définition et proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Engagement du diagnostic de terrain
- Engagement des expertises hydrauliques ponctuelles
- Concertation avec les acteurs du territoire

PRESTATAIRES : HEA, Parçan

BUDGET

Montant total : 67 700 € TTC

Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

Travaux :

Commune de Mont (CCLO) :

restauration de 4 720 ml et entretien de 1 580 ml de berges de l'Henx et du Portarieu et enlèvement d'embâcles, pour un coût de 35 000 € TTC

Commune de Mont (CCLO) :

travaux de renforcement du bassin de dissipation de l'écrêteur dur la Geule et sécurisation de l'ouvrage, pour un coût de 18 292 € TTC.



2.2.11- Bassin Lâa-Geü

Une consultation de bureaux d'études a été engagée au deuxième trimestre pour la définition d'un PPG.

Le bureau d'études HEA a été retenu pour cette mission qui intègre également une expertise hydraulique sur la commune de Lâa-Mondrans en raison des problématiques ponctuelles constatées. La mission a été officiellement lancée au quatrième trimestre 2020.

Etudes :

Etude du plan de gestion pluriannuel des cours d'eau du bassin Laâ - Geü

Secteur d'étude : CCLO, CCBG

OBJECTIFS

- Etat des lieux des cours d'eau du bassin Laâ Geü (72 km), diagnostic environnemental
- Expertise hydraulique spécifique au secteur de Laâ Mondrans
- Proposition d'un programme de travaux de gestion d'intérêt général, chiffrage et constitution du dossier réglementaire de DIG

AVANCEMENT

- Lancement de la mission en décembre 2020

PRESTATAIRE : HEA

BUDGET

Montant total : 67 000 € TTC

Subventions (% du montant éligible) : 50% agence de l'eau ; 20% Région Nouvelle Aquitaine

LES OUVRAGES
DE PRÉVENTION
DES
INONDATIONS2.2.12- Bassin des affluents
rive droite et rive gauche
du gave de Pau aval

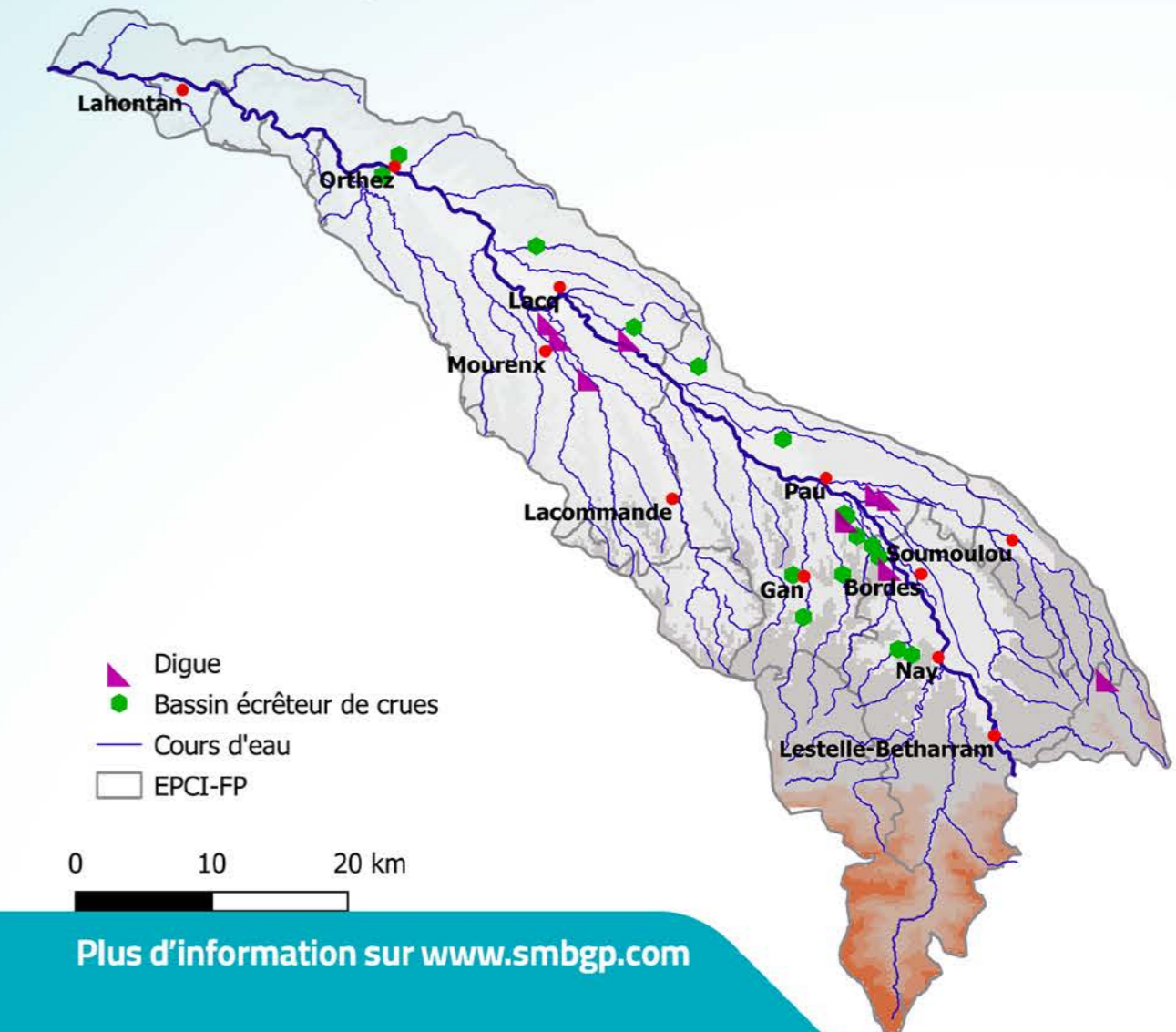
La fin de l'année 2020 a été consacrée au montage du dossier de consultation des entreprises pour l'élaboration du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau qui permettra d'améliorer les connaissances sur l'état des milieux aquatiques et de proposer un programme de gestion tenant compte de la spécificité de ces bassins.

Le Saubagnac, ruisseau traversant la commune de Puyoo, est sorti de son lit à plusieurs reprises au cours du mois de décembre 2020, il a inondé quelques habitations et des bâtiments industriels.

Le lancement d'une étude hydraulique a été acté, avec pour objectif d'obtenir des résultats pour l'été 2021.

En dehors des interventions « cours d'eau » proprement dites, le SMBGP assume également la responsabilité de l'entretien des ouvrages classés (par l'Etat) de protection contre les inondations (9 digues et 14 bassins écrêteurs) de son territoire de compétence.

L'ensemble des ouvrages est localisé sur la carte suivante :



LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Avec un bassin écrêteur



Situation en temps normal

FOCUS : QU'EST-CE QU'UN BASSIN ÉCRÊTEUR DE CRUES ?

Avec un bassin écrêteur



Situation en temps de crue

Il s'agit d'un barrage construit en travers de la rivière percé d'un orifice à sa base (pertuis) qui laisse naturellement s'écouler le cours d'eau. Quand le débit dépasse la capacité du pertuis, la retenue se remplit pour ne laisser passer à l'aval que le débit voulu, puis se vide progressivement lors de la décrue. Les dimensions du pertuis et du barrage sont calculées pour limiter voire supprimer les débordements en aval. Elles dépendent de contraintes techniques et financières. Pour des débits supérieurs à la capacité de l'ouvrage, un déversoir évacue le trop plein qui viendra inonder les territoires à l'aval.

Les interventions d'entretien courant consistent essentiellement en la gestion de la végétation sur et aux abords de l'ouvrage. L'objectif est de conserver le bon état et la stabilité des structures de génie civil, ainsi que la fonctionnalité à l'écrêtement de la crue telle qu'elle a été dimensionnée (exemple : gestion des embâcles pour éviter l'obstruction des pertuis).

Ces interventions d'entretien sont réalisées deux à quatre fois par an en fonction de l'implantation des ouvrages, de la nature et la densité de végétation qui les entourent. Elles sont effectuées en majeure partie par des associations d'insertion professionnelle disposant d'un accompagnement technique spécifique pour les travaux en rivières. Sur un bassin écrêteur, afin de tester les avantages et inconvénients d'une telle démarche, le SMBGP a également conventionné avec un agriculteur pour que la végétation soit pacagée par des brebis.

Les interventions plus lourdes réalisées de manière plus ponctuelle en raison de l'état de l'ouvrage, comme cela a été le cas pour 3 bassins écrêteur de crues, sont réalisées par des entreprises spécialisées.

Les chiffres de travaux à retenir en 2020 sur les ouvrages de protection contre les inondations :

118 000 m²

d'entretien de la végétation sur les corps d'ouvrages et avoisinants

900 ml

de ruisseau entretenu en prévention des embâcles

140 ml

de gestion de la végétation sur digues

600 tonnes

d'enrochement mis en œuvre

10 500 m²

d'ensemencement

+ Resurfaçage de la digue du bassin écrêteur de crues du Soust, apport de 670 m³ de terre végétale, sécurisation de l'ouvrage, amélioration des accès

+ Renforcement de la fosse de dissipation du bassin écrêteur de crues du Luz Casalis

+ Renforcement de la fosse de dissipation du bassin écrêteur de crues de la Geule, sécurisation de l'ouvrage et remplacement des barres anti-embâcles

135 000 €

engagés



2.3

LES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Quelques exemples de réalisation :



Soust



Luz de Casalis



Geule



2.4

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS



2.4- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

A la suite de la validation, en 2019, de la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation autour du Territoire à Risque Important d'inondation de Pau, le SMBGP a engagé l'élaboration de son volet opérationnel : le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Il a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

La mise en œuvre d'un PAPI est articulée en 2 phases avec en premier lieu, le Programme d'études préalable au PAPI (2021-2024) qui permet la réalisation de diagnostics et d'études, afin d'établir une stratégie et un programme de mesures et d'actions à l'échelle d'un bassin versant. Pendant le Programme d'études préalable au PAPI sera développé l'ensemble des actions, à l'exception de la construction d'ouvrages.

En second lieu, le PAPI (à partir de 2025) viendra compléter la démarche par le financement et la construction des éventuels ouvrages de protection contre les inondations : digues et barrages, démontrés comme nécessaires lors de la première phase.

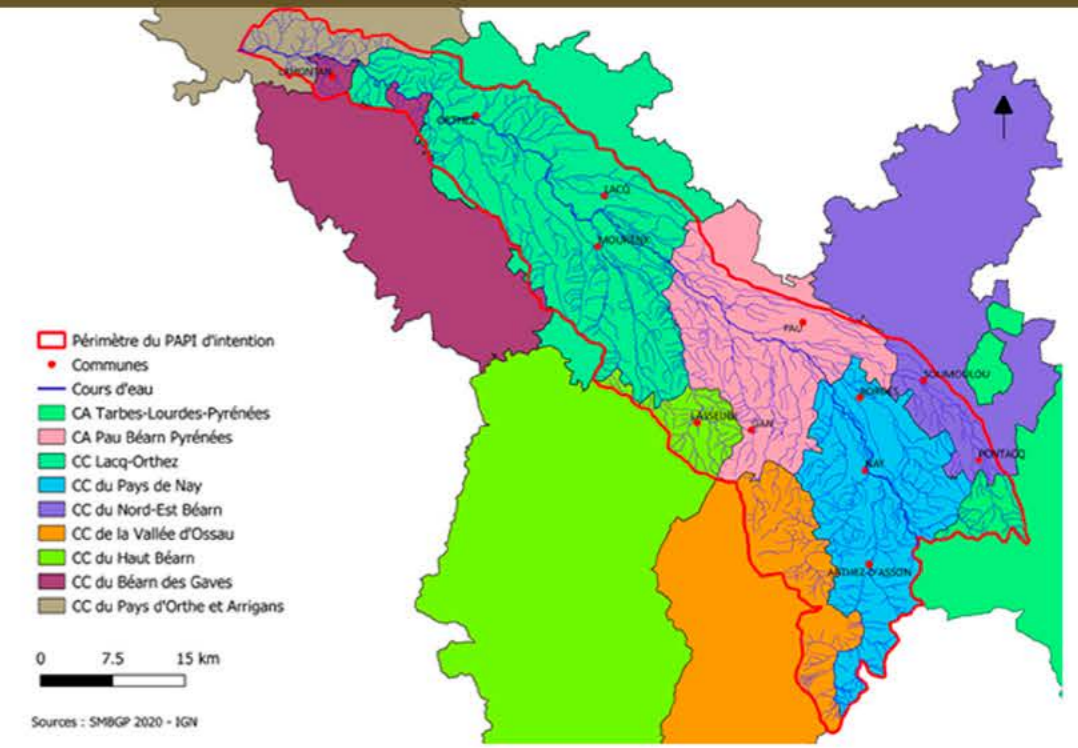
La réunion de lancement du programme d'études préalables au PAPI a eu lieu le 22 janvier 2020 au siège de la Communauté de communes Lacq-Orthez, à Mourenx, avec l'ensemble des élus et des partenaires concernés.

L'approche PAPI va permettre au SMBGP de traiter le risque inondation de manière globale, sans limiter les actions à la réalisation d'ouvrages de protection. Le volet relatif à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés doit être obligatoirement abordé : arrêt du développement de l'urbanisation en zones inondables, réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés. L'amélioration de la prévision des crues ainsi que l'organisation de l'alerte et de la gestion de crise sont également des axes importants à optimiser.

Le Programme d'études préalables et le PAPI sont complémentaires des actions régulières menées par le Syndicat, notamment en ce qui concerne les opérations de restauration des cours d'eau.

Le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations et de son programme d'études préalable comprend :

- 3 Départements
- 2 Régions
- 2 Communautés d'agglomération
- 7 Communautés de communes
- 156 communes



STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

En tant que porteur de la démarche PAPI, le **SMBGP** assure l'animation des différentes phases d'élaboration : état des lieux, diagnostic, concertation, synthèse, montage du dossier etc. ainsi que son évaluation. Ce processus va permettre d'impulser un véritable projet de territoire sur la thématique des inondations à l'échelle du bassin versant, en impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées : élus, techniciens, représentants de l'Etat, associations, organismes socio-professionnels...

La situation particulière de l'année 2020 a perturbé toute la démarche de concertation initialement planifiée, ce qui a eu pour conséquence de retarder et d'adapter cette première phase particulièrement importante.

Malgré les restrictions liées aux conditions sanitaires et en complément de la réunion de lancement :

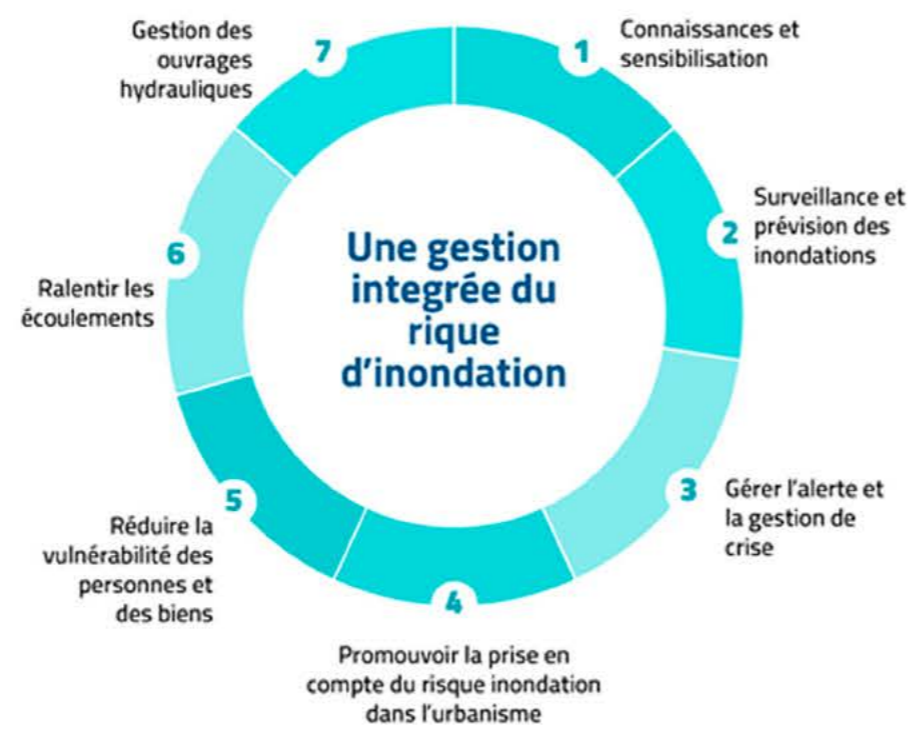
- L'adhésion de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (non adhérente au SMBGP) à la démarche PAPI a été actée suite à une rencontre entre les élus.
- 2 comités de pilotage ont validé l'adaptation des méthodes de concertation et les axes prioritaires.
- 5 rencontres avec les Communautés de communes et d'agglomération ont permis d'orienter les thématiques à étudier.
- Une session de travail a été programmée avec les élus du SMBGP.
- 5 ateliers de travail thématiques (connaissance et culture du risque, gestion de crise, aménagement...) ont réuni, en visioconférence, de nombreux acteurs et partenaires concernés.

La poursuite de la démarche avec notamment la consultation du public se poursuit en 2021.

CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES ET AUTRES MISSIONS

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat est amené à mettre en œuvre des actions de sensibilisation, rencontrer les acteurs et partenaires autour de l'espace rivière, suivre ou contribuer à des opérations de formation. L'ensemble des logos, acronymes et mots-clés suivants rendent compte des acteurs avec lesquels le SMBGP a collaboré en 2020 ainsi que des thématiques abordées.

LES ACTIONS INSCRITES AU PROGRAMME D'UN PAPI SE DÉCLINENT SELON LES 7 AXES SUIVANTS :



Partenaires et missions impliqués :

- Universités et Recherche :** Université de Pau et des Pays de l'Adour, EcoCene, FFCK (Fédération Française de Canoë-Kayak), Comité Pyrénées-Atlantiques.
- Associations et Collectivités Locales :** Fédération Départementale Pêche 64, Frayères, Tarbes Lourdes Pyrénées, Pays de Nay, Gave de Pau, Qualité, PCS, Haut Béarn, CDRNM64, DREAL, Gravières, Voie verte, Région Nouvelle-Aquitaine, EDF, Seuils, Institut Adour, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine.
- Communautés de Communes et Agglomérations :** Bureau des Maires, GeMAPI SLGRI PNU, PAPI PLUI, Nord-Est Béarn, PPRi, DDTM64, TRI, AOT, DPF, CDRNM64, DREAL, Gravières, Voie verte, Région Nouvelle-Aquitaine, EDF, Seuils, Institut Adour, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine.
- Autres :** Pêche 64, EcoCene, Tarbes Lourdes Pyrénées, Pays de Nay, Gave de Pau, Qualité, PCS, Haut Béarn, CDRNM64, DREAL, Gravières, Voie verte, Région Nouvelle-Aquitaine, EDF, Seuils, Institut Adour, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine.

2.6- Communication

Deux réalisations majeures ont marqué la communication 2020 du SMBGP.

Après un long travail de collecte d'information, de sélection du contenu et de maquettage, le guide du riverain pour l'entretien des cours du bassin du gave de Pau et de ses affluents a été édité.

Il explique simplement ce que nous pouvons tous faire pour améliorer l'état de l'espace rivière et réduire les conséquences dommageables lors des inondations. De nombreux conseils pratiques et illustrés, adaptés à notre territoire, y sont proposés.

La distribution a débuté en 2020 auprès des communes, EPCI-FP et partenaires ainsi que quelques riverains. Chaque riverain des cours d'eau du périmètre du SMBGP recevra un exemplaire papier du guide au fur et à mesure de la validation des plans pluriannuels de gestion, au moment des enquêtes publiques visant à déclarer d'intérêt général les projets.

En attendant, il est disponible sous forme dématérialisée sur le site internet du SMBGP.

La seconde évolution importante concerne le site internet qui a entièrement été revu dans son contenu et sa forme pour l'adapter aux nouvelles compétences du SMBGP et le rendre plus didactique.

Il constitue aujourd'hui un véritable vecteur d'information particulièrement apprécié si l'on en croit les retours des visiteurs. Vous pouvez le découvrir à l'adresse suivante : www.smbgp.com

ou en scannant ce QR code :



Parmi d'autres sujets, vous y trouverez notamment une carte interactive localisant les différents ouvrages de prévention des inondations gérés par le SMBGP avec une fiche descriptive associée :



Ces différents outils de communication sont téléchargeables sur le site internet : www.smbgp.com

Dimensions		Casement réglementaire		
Hauteur : 100 à 1,5 m	Section développement : 100%	Aménagement : NCM	Aménagement : NCM	Aménagement : NCM
Longueur : 240 m	Classement : Catégorie C	Classement : NCM	Classement : NCM	Classement : NCM
Construit en : 2020		Exploité par : Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, depuis 2020		
<p>Figure 1 - Diguet d'Abbeville</p>		<p>Figure 2 - Diguet d'Abbeville</p>		
<p>Figure 3 - Diguet d'Abbeville</p>		<p>Figure 4 - Diguet d'Abbeville</p>		

3. Orientations 2021

3- Orientations 2021

En 2021, le programme de gestion du gave de Pau sera poursuivi avec des interventions programmées sur : **Lestelle-Bétharram, Assat, Narcastet, Meillon, Aressy, Mazères-Lezons, Laroin, Abos, Labastide-Cézéracq, Lahontan et Labatut.** Suivant les sites, les opérations consisteront à retirer les embâcles problématiques, dévégétaliser et scarifier les atterrissements en cours de fixation, gérer les matériaux stockés sur les atterrissements afin de diversifier les écoulements du gave de Pau et réduire les contraintes au droit des enjeux menacés par les érosions. Cette déchenalisation permet également de favoriser les connexions hydrauliques avec les zones humides périphériques. Le SMBGP interviendra également, à la demande et pour le compte du Département des Pyrénées-Atlantiques sur des problématiques d'érosion le long de la route départementale n°802.

Le partenariat avec la fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, engagé en 2019 pour la restauration des frayères à brochets, se poursuivra sur un site identifié à Baigts-de-Béarn.

Sur les affluents, les interventions concerneront :

- Le bassin Juscle-Hies, où sera mise en œuvre la 5ème année du plan pluriannuel de gestion. Les cours d'eau restaurés seront notamment Las Hies et la Juscle
- Le bassin Agle-Aulouze, où devrait être engagée la 1ère année du plan pluriannuel de gestion, suite à l'enquête publique et à sa déclaration d'intérêt général
 - Les secteurs à enjeux urgents sur les autres bassins qui justifieront la mise en place d'une déclaration d'intérêt général simplifiée (Warsmann) avant que les plans pluriannuels de gestion soient opérationnels. Sans être exhaustif, il s'agira :
 - > Du Beez, de l'Arriecourt et de l'Ouzom : Asson et Igon
 - > De l'Ousse : Ousse
 - > Du canal de Mazères 2 : Narcastet et Rontignon
 - > De la Geüle : Serres-Sainte-Marie
 - > De la Lèze de Lahourcade, la Baïse et le Luzoué : Lahourcade et Mourenx
 - > Du Saubagnac : Puyoo
 - > Du Lataillade : Puyoo et Habas

Sur le volet études, les analyses hydrauliques sur le gave de Pau, le Lagoin ainsi que la Baïse et le Luzoué seront poursuivies. La validation des plans pluriannuels de gestion proposés sur les bassins Neez-Soust, Lagoin-Mouscle, Ousse et Geüle-Henx-Clamondé devrait intervenir dans l'année.

Tandis que le travail se poursuivra sur Laà-Geu, seront initiées les études de définition des plans pluriannuels de gestion sur Beez-Ouzom et les affluents du gave de Pau aval en rive droite et rive gauche.

La déclaration d'intérêt général des plans pluriannuels de gestion proposés sur Agle-Aulouze, Luz-Gest et Baïse-Luzoué est envisagée en 2021.

Concernant les ouvrages de protection contre les inondations, le SMBGP lancera, en complément des actions courantes d'entretien pour le maintien de leur bon fonctionnement, la mise à jour des systèmes d'endiguements et des aménagements hydrauliques dans le cadre réglementaire en vigueur. Cela supposera probablement un reclassement de certains ouvrages et la production de nouveaux documents (études de dangers, consignes, registres etc.) améliorant la connaissance sur le fonctionnement et le niveau de protection assuré par ces ouvrages.

AAPPMA

Association agréée de pêche et protection des milieux aquatiques

AEAG

Agence de l'eau Adour Garonne

AOT

Autorisation d'occupation temporaire

ASA

Association syndicale autorisée

BV

Bassin versant

CAPBP

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

CATLP

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CAT NAT

Catastrophe naturelle

CCBG

Communauté de communes du Béarn des gaves

CCHB

Communauté de communes du Haut-Béarn

CCLO

Communauté de communes Lacq-Orthez

CCNEB

Communauté de communes Nord-Est Béarn

CCPN

Communauté de communes du Pays de Nay

CCPOA

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

CCVO

Communauté de communes de la vallée d'Ossau

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

DIG

Déclaration d'intérêt général

DPF

Domaine public fluvial

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI-FP

Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

FCTVA

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FEDER

Fonds européen de développement régional

GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

ML

Mètres linéaires

OFB

Office français de la biodiversité

OPCT

Opération pour le compte de tiers

PAPI

Programme d'action et prévention des inondations

PAT

Plan d'action territorial du gave de Pau

PCS

Plan communal de sauvegarde

PPG

Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

PPRi

Plan de prévention du risque inondation

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal

PNU

Parc naturel urbain

PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des gaves

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIVU

Syndicat intercommunal à vocation unique

SLGRI

Stratégie locale de gestion du risque inondation

SMBGP

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

T

Tonnes

TRI

Territoire à risque important d'inondation

ZH

Zone humide



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau

www.smbgp.com

Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot - CS 8011
64053 Pau cedex 9

☎ 05 59 02 76 26
✉ si.gavedepau@heliantis.net